

Le dopage : état des lieux sociologique

Patrick Mignon

► **To cite this version:**

Patrick Mignon. Le dopage : état des lieux sociologique. Documents du CESAMES (Centre de recherche psychotropes, sante mentale, societe), Centre de recherche psychotropes, sante mentale, societe, 2002. hal-02023050

HAL Id: hal-02023050

<https://hal-insep.archives-ouvertes.fr/hal-02023050>

Submitted on 18 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le dopage : état des lieux sociologique

Patrick **Mignon** , sociologue, Laboratoire de Sociologie, Institut National du Sport et de l'Education Physique (INSEP)

Publié dans : Documents du CESAMES, n° 10 juillet - décembre 2002 (CESAMES : CENTRE DE RECHERCHE PSYCHOTROPES SANTÉ MENTALE SOCIÉTÉ)

INTRODUCTION

La question du dopage

Que peut apporter la sociologie à la compréhension du dopage ? A travers ses différentes méthodes, elle peut dire qui sont, socialement, les individus qui recourent au dopage, dans quel type de société le dopage est une pratique répandue, comment les différentes sociétés réagissent à cette pratique, si c'est une pratique licite ou illicite, comment sont traitées les personnes qui se dopent, etc. Qui sont les individus qui se dopent ?

Parlant du dopage, il s'agit bien ici de traiter du dopage sportif qui est aujourd'hui un aspect particulier de la question du dopage. On parle volontiers, en effet, de la société française comme d'une société dopée et, pour cela, on s'appuie sur le phénomène d'une consommation de médicaments qui serait plus élevée qu'ailleurs. Quelle que soit la réalité d'un dopage généralisé, ce qui nous intéresse ici est que le terme de dopage vient du monde sportif où il désigne le fait de consommer des substances afin d'améliorer des performances. Du coup, c'est devenu un terme qui permet de lire, depuis une décennie, un autre usage des drogues dans lequel le consommateur de drogues ne cherche plus à échapper à la réalité ou à rêver, mais se prépare à affronter une épreuve, celle de la société de concurrence et des exigences pesant sur l'individu et ses performances (Ehrenberg, 1991).

Il y a donc à interroger les liens qui unissent le dopage et la pratique du sport et, plus précisément, du sport de très haut niveau, qu'on l'appelle encore sport spectacle ou sport professionnel, pour découvrir que le dopage est une pratique courante. Faut-il y voir un effet des valeurs constitutives du sport, comme la compétition ou la performance ? Faut-il y voir un produit de l'interaction des multiples acteurs qui concourent à la production du sport, sportifs, entraîneurs, médecins, dirigeants, etc. ?

Mais, si le dopage est une pratique qui concerne tout le monde, rien n'atteint le scandale provoqué par le dopage sportif. Le caractère saisonnier du calendrier sportif remet en effet régulièrement sur la scène des affaires ou des scandales qui ne manquent pas de provoquer des appels à la moralisation du sport ou des dénonciations des risques que font courir aux sportifs la consommation de produits dopants. Le dopage a toutes les caractéristiques d'un problème social, c'est-à-dire d'un phénomène perçu comme exprimant un dysfonctionnement social (Spector, Kitsuse, 1987). On y voit bien, en effet, des mobilisations, des dénonciations et des débats qui portent sur le fait de savoir si on doit intervenir parce qu'il y a tricherie et transgression des règles sportives ou parce qu'il y a un problème sanitaire, ou encore parce qu'il y a atteinte aux principes mêmes de fonctionnement de la société¹

On peut même y voir un phénomène classique de « panique morale » où un groupe de personnes, les athlètes dopés, ou le domaine d'activité, le sport de haut niveau, se retrouvent porteurs des craintes concernant le bon fonctionnement de la société. On doit donc chercher à savoir pourquoi on s'intéresse tant au dopage dans le sport, comprendre ce qu'il y a de si particulier dans le sport pour qu'on s'inquiète tant de cette pratique et, surtout, pour pouvoir en apprécier l'ampleur et savoir si on a raison de s'inquiéter.

Un retournement remarquable serait alors à interroger. Car, à partir du dopage dans le sport, revient la question des drogues et de la toxicomanie : le sportif pourrait à son tour devenir toxicomane, soit par accoutumance à des produits dopants qu'il a consommés durant sa carrière, soit par accoutumance à son mode de vie, surtout si ce sportif est un professionnel ou un quasi professionnel, quelqu'un dont l'ensemble des activités se déroulent dans le monde sportif, selon ses normes et valeurs, et qui ne

pourrait rejoindre la société ordinaire et ses exigences qu'en s'aidant de produits. Ici le sport s'ajoute alors à la longue liste des addictions. L'inquiétude porte alors sur le sport lui-même.

À travers le cheminement d'un terme, de multiples questions se posent. Doit-on chercher à éradiquer le dopage ou s'en accommoder ? Doit-on en faire une déviance ou le considérer comme un phénomène normal comportant éventuellement des aspects négatifs pour l'individu qui s'y adonne ? Quels sont les bons arguments à mettre en œuvre vis-à-vis du dopage ? Sont-ce des arguments moraux, qui pourraient légitimer aussi bien la condamnation du dopage que sa reconnaissance, ou bien sont-ce des arguments sociaux, voire politiques, qui verraient dans les règles édictées contre le dopage une manifestation de ce que, la société étant faite d'une multiplicité de domaines d'activité, dotés chacun de leurs propres règles et valeurs arbitraires, le sport pourrait ou ne pourrait pas accepter le dopage ?

Il est tout aussi légitime de chercher à savoir comment différentes sociétés posent le problème et réagissent face au dopage. Car il ne mobilise pas de la même manière en France ou aux États-Unis, ou dans les ex-démocraties populaires jusqu'au début des années 1990. Les solutions préconisées varient selon qu'elles s'appuient sur la répression ou la prévention, sur l'intervention de l'État ou sur le pouvoir sportif et les différents acteurs du monde du sport, selon qu'on souhaite l'éradication ou qu'on estime devoir développer une politique de réduction des risques. La question est alors de savoir comment a été posé ce problème du dopage : pourquoi et comment il devient, à un moment donné, le but d'une politique, alors qu'étant connu de longue date, il ne paraissait pas devoir nécessiter une telle mobilisation.

Mais on pourra aussi chercher à savoir pourquoi, une fois le problème énoncé et des dispositifs mis en place, on peut repérer des cycles d'intérêt et de désintérêt pour la question. Ainsi, si on voit bien que les années 1960 sont l'occasion d'une grande activité réglementaire ou législative, il faut attendre la fin des années 1980 pour assister à une mobilisation qu'on pourra qualifier de mondiale. On peut donc s'étonner que le phénomène du dopage ait pu se développer assez longtemps sans intervention publique.

Sources et approches

Est-on capable d'apporter des réponses à ces questions ? Que sait-on du dopage et en sait-on assez ? Que dit sur ce point l'expertise faite par le CNRS (1998) ? « Dans un premier temps, il faut bien reconnaître que les données empiriques qui permettraient de prendre la mesure du phénomène font défaut ». La situation semble différente dans le cas des sciences médicales. Ainsi sur 369 articles recensés sur Medline, les deux tiers relèvent de disciplines comme la médecine, la biochimie ou la pharmacologie, que ce soit pour analyser les effets de tel ou tel produit ou pour en proposer des modes de détection. On peut considérer qu'on connaît bien les propriétés attendues des produits ainsi que leurs effets secondaires sur les consommateurs. On relèvera toutefois qu'un des éléments du débat sur la régulation du dopage est bien celui du doute émis quant aux dangers réels de la consommation des substances dopantes. Dans Francis, sur un peu plus de soixante articles portant sur le dopage, on en trouve certes plus de trente portant sur des thèmes qu'on pourra qualifier de sociologiques, mais seulement dix sont des enquêtes relevant de l'épidémiologie, de l'ethnographie ou de la sociologie. Les autres sont des articles qui font référence au dopage comme un problème rencontré aujourd'hui dans le sport et le ton est autant dénonciateur ou moralisateur que sociologique.

Restant dans le domaine français, on peut pourtant avoir le sentiment de savoir beaucoup de choses concernant, notamment les grandes raisons du développement de ce phénomène. Il en est du dopage comme du sport, des médias ou de la culture de masse : la première génération d'analyse se porte volontiers sur les dénonciations générales. C'est un genre qui se prête bien aux considérations philosophiques, qu'elles soient morales ou historiques, qu'elles soient celles du mouvement nécessaire du progrès qui lie indéfectiblement dopage et sport (Vargas, 1992) ou celles de la description des évolutions implacables de la société capitaliste (Brohm, 1987). Mais c'est aussi un genre propre au milieu sportif où le dopage est vu à travers les principes de la morale sportive et les considérations générales sur le fair-play.

Il existe ainsi un genre de littérature sur le dopage qui suit invariablement le plan suivant. Il y a une histoire reprenant le thème du « de tous temps les hommes se sont dopés. Déjà, dans la préhistoire... ». Suit une chronique et une description plus ou moins systématique des différentes substances dopantes,

des adjuvants naturels aux dernières avancées de la biochimie et demain de la génétique, accompagnée d'une histoire des cas de dopage dans le sport, avec des études de cas plus ou moins détaillées. On affirme ensuite la mise en question de l'éthique sportive confrontée aux très bonnes et très fortes raisons de se doper. Sont alors dénoncés les médecins, la loi du silence régnant dans les fédérations, le rôle trouble des médias ainsi que les attitudes ambivalentes du public sur le sujet. Enfin, en rappelant les lois et les règlements, on signale l'insuffisance des moyens de contrôle et toutes les manières de les contourner.

Donc, on sait déjà tout et ce qu'il reste à savoir si l'on reste dans le domaine des recherches médicales. On pourrait le croire aussi en ce qui concerne les sciences sociales puisqu'on a identifié les bonnes raisons de se doper, les logiques qui conduisent au dopage. Quelques questions restent toutefois en suspens : on ne connaît pas réellement l'étendue du phénomène ; si on est en droit de penser que le dopage est néfaste pour la santé, aucune étude épidémiologique n'a pu le prouver et on en reste aux recoupements pratiqués à partir d'une étude de la mortalité des anciens vainqueurs du Tour de France (de Pracontal, 1998) ou sur l'espérance de vie, plus courte que la moyenne, des sportifs professionnels américains (de Mondenard, 2000) ; on connaît mal, aussi, les effets des politiques mises en place car les interprétations générales ne donnent pas les mécanismes permettant de comprendre tant l'existence et le développement du phénomène, que sa régulation, qu'elle soit spontanée ou menée par des institutions publiques. On manque de connaissances sur les mécanismes, les acteurs, les médiations existantes entre le produit et le consommateur, sur le jeu des intérêts économiques ou politiques qui pèsent sur le sport, sur la part des valeurs propres du sport dans le développement même du phénomène.

La littérature anglo-saxonne ou germanique offre des ouvrages de nature sociologique ou historique un peu plus nombreux : quelques synthèses raisonnées ; un genre original, la philosophie appliquée au sport ; un peu plus d'enquêtes de prévalence ou des ethnographies de milieux sportifs qui, si elles ne traitent pas toujours directement du dopage, proposent des voies à explorer et des mécanismes explicatifs portant plus sur les différentes médiations à repérer que sur la mise en avant de grandes causes. Mais on ne devra pas s'étonner de retrouver souvent les mêmes noms : de la même manière que, dans la littérature française, les ouvrages de Patrick Laure (1995, 1997, 2000a, 2000b) constituent un passage obligé pour envisager l'histoire des produits et leurs caractéristiques, dans la littérature étrangère la production est dominée par quelques noms sur lesquels on s'est appuyé pour cet état des lieux : John Hoberman (1992, 1995, 2001), Gunter Lüschen (2000), Jay Coakley (2001), Ivan Waddington (2000) ou Barrie Houlihan (1997, 1999) constituent des appuis incontournables, même si certains, comme Coakley, ne traitent pas explicitement du dopage, mais de la déviance dans le sport.

On traitera cette littérature en cinq parties. La première partie fera le point sur les éléments qui permettent de construire une histoire du dopage. La seconde s'intéressera aux enquêtes qui se sont essayées à en estimer la prévalence. La troisième regroupe des analyses qui mettent en relation dopage et processus de rationalisation du sport. La quatrième partie pose la question du lien entre socialisation sportive et dopage. Enfin, la cinquième proposera une présentation des analyses permettant de discuter la question de la régulation du phénomène.

1. ÉLÉMENTS D'UNE HISTOIRE

Le but de cette première partie est de fournir quelques repères pour une histoire du dopage qui reste encore à écrire et qui articulerait ce qu'on sait des pratiques de stimulation visant à accomplir des tâches spécifiques, des formes de prohibition de ces pratiques, des domaines d'activités dans lesquels elles se pratiquent ou des liens avec l'invention et la fabrication des différents médicaments psycho-actifs. On s'appuiera ici sur les quelques ouvrages généraux sur le dopage (Donohoe, Johnson, 1986 ; Laure, 1995 ; Mottram, 1996 ; de Mondenard, 2000), ceux qui constituent aujourd'hui des sommes irremplaçables d'informations sur le sujet.

Une histoire des pratiques d'amélioration de la performance

C'est un des points les mieux documentés, c'est le « de tous temps » des livres sur le dopage. On retrouve, sauf mention contraire, l'essentiel de cette histoire dans Laure (1995) qui nous fait ainsi remonter à l'Antiquité grecque et montre qu'on se dopait déjà au 4^{ème} siècle avant Jésus-Christ lors des

Jeux Olympiques, évoque les produits utilisés par les lutteurs bretons au 15^{ème} siècle pour augmenter leur force, et l'engagement à ne pas l'utiliser. Bozonnet (1996) parle de la coca des Indiens des Andes, et enfin du « dooping » des terrassiers hollandais du 17^{ème} siècle bâtissant New Amsterdam qui donne le nom à cette pratique qui consiste à prendre des produits pourvus de vertus reconstituantes pour accomplir sa tâche.

Dans ce tableau, ne se distinguent pas nécessairement le dopage sportif et l'aide au travail, ni l'excitant du reconstituant des forces, ni le caractère ordinaire ou prohibé des produits. On pourra aussi trouver la croyance dans les vertus des aliments, ce qui était vrai chez les lutteurs grecs mangeant du taureau ou chez les gladiateurs romains mangeant les testicules de ces mêmes bêtes, mais aussi chez les rugbymen contemporains, au moins jusqu'aux années 1970, où le sanglier était préparé pour les avants et la viande de biche pour les trois-quarts, ou encore, chez les skieurs de fond, la consommation de la viande d'élan pour concurrencer les skieurs scandinaves 2.

À la chronique des produits naturels s'ajoute celle des produits issus des recherches médicales et de l'industrie pharmaceutique. C'est l'histoire de l'usage détourné ou des effets non voulus des médicaments mis sur le marché, principalement à partir du 19^{ème} siècle. On peut effectivement suivre l'histoire de leur invention et de leur introduction dans la pratique sportive à partir du moment où celle-ci s'organise de façon autonome. On a ainsi des périodes dominées par certains produits qui sont supplantés par d'autres sous l'effet des dispositifs de détection ou de la recherche de l'innovation.

Les produits du sport

Les stimulants et les analgésiques constituent les recours les plus anciens, que ce soit l'alcool, la caféine, l'éther ou la cocaïne, mais aussi la strychnine, l'arsenic ou la morphine : il s'agit d'oublier la fatigue ou de se donner le coup de fouet. Ce sont les produits dominants du sport jusqu'aux années 1960, voire 1970, certaines classes d'excitants comme les amphétamines ou l'éphédrine restant consommées jusqu'aux années 1980. À propos des stimulants, on pense bien sûr à la liste des victimes des premiers excès sportifs, dans le cyclisme notamment, dès la fin du 19^{ème} siècle (1896), aux révélations des frères Pélissier à Albert Londres enquêtant sur le Tour de France en 1924 (Vigarello, 2000) et, dans les années 1950 et 1960, aux accidents graves comme celui de Malléjac durant le Tour de France 1955 ou à la mort des cyclistes Jensen (1960) et Simpson (1967). Mais, concernant d'autres sports, Laure (1995) évoque l'utilisation des amphétamines par les athlètes allemands lors des Jeux Olympiques de 1936. Selon lui, les amphétamines s'effacent progressivement devant de nouveaux produits, au moins pour ce qui concerne la pratique professionnelle ou de haut niveau, parce qu'elles deviennent détectables lors des contrôles ou parce qu'on a trouvé d'autres produits agissant de façon plus subtile ou sur d'autres fonctions corporelles comme les diurétiques ou les bêta-bloquants qui sont mis au point dans les années 1950 et 1960 mais se répandent dans le sport à partir des années 1970. Une autre classe de produits, les stéroïdes anabolisants, sont mis au point à la fin du 19^{ème} siècle et font leur entrée dans le sport avec les années 1950. Ils sont d'abord développés en URSS puis aux USA (Yesalis, 1993 ; Yesalis et Cowart, 1998 ; Todd, 1987) et sont les produits dominants jusqu'à la fin des années 1980, la grande affaire sportive étant la disqualification de Ben Johnson aux Jeux Olympiques de Séoul en 1988. Mais la testostérone est utilisée par les footballeurs anglais du club de Wolverhampton à la fin des années 1930. Dans les années 1970, les transfusions sanguines, ou blood doping, font leur apparition, avec diverses affaires notamment en athlétisme, et sont remplacées pour produire les mêmes effets par l'EPO, « découverte » par le grand public à l'occasion du Tour de France 1988, et qui constitue le produit dopant problématique aujourd'hui avec les hormones de croissance et l'ensemble des substances issues du génie génétique (Dine, 2001 ; Laure, 2000a).

Waddington (2000) propose une chronologie du dopage dans le sport : il y a la période de consommation de stimulants et analgésiques, principalement chez les cyclistes, les boxeurs et les haltérophiles, durant le premier siècle d'histoire du sport de 1850 à 1960 ; au début des années 1960, ces disciplines restent les disciplines dominantes dans l'usage des nouveaux produits, notamment les stéroïdes, mais le caractère remarquable est la montée significative de l'usage des produits dopants en athlétisme, l'ensemble des disciplines est alors touché, et plus seulement les lancers ; durant les années 1970, le mouvement s'étend progressivement bien au-delà du cyclisme, de l'haltérophilie et de l'athlétisme. Sa conclusion est que, si l'usage des produits dopants varie considérablement d'un sport à

l'autre, dans certains sports comme le cyclisme ou l'haltérophilie, on peut penser que l'usage de produits dopants est généralisé.

Une histoire de l'organisation du dopage

Un autre fil à tirer concerne l'histoire de l'organisation du dopage. À la lecture des ouvrages déjà cités et de quelques autres, on pourrait être tenté d'opposer deux périodes dans l'histoire du dopage sportif. La première renverrait à un stade artisanal où le dopage est l'équivalent des recettes de cuisine qui se transmettent entre athlètes, entre soigneur et athlètes, dans laquelle on fait des expériences plus qu'on ne met en place des programmes systématiques. Dans une période de flou réglementaire, jusqu'aux années 1960, ce dopage n'apparaît pas nécessairement comme un problème pour les sportifs et les organisations sportives : on peut imaginer que tout le monde se voit sur un pied d'égalité. La seconde période correspondrait à un stade plus rationnel, voire sur un mode militaire ou industriel, représenté par le dopage systématique des pays comme la RDA ou l'URSS (Voy, 1991 ; Riordan, 1991) : on applique rationnellement, dans le cadre d'un programme sportif, les dernières avancées de la science à la préparation des sportifs. Dans ce cas, le dopage peut vraiment apparaître comme une entorse à l'égalité des concurrents, ici les nations et les blocs. De la même manière, on peut le rapprocher de ce qui se pratique, notamment, dans les équipes cyclistes italiennes ou chez Festina à partir des années 1980 (Guillon et Quenet, 1999 ; Voet, 1999 ; Lhomme, 2000) : ce ne sont plus des individus qui ont recours à des « trucs », ce sont des entreprises qui s'organisent pour dominer collectivement. Sans doute pourrait-on le rapprocher de ce qui se pratique dans les clubs professionnels aux États-Unis, depuis les années 1960, ou en Europe, depuis les années 1980 (Cashmore, 1996) ? Dans le cas des clubs professionnels américains, il semble qu'on soit autant dans l'usage systématique d'une pharmacopée autorisée, mais utilisée sans mesure et sans contrôle médical, que dans un programme qui chercherait de façon rationnelle (à travers des liens étroits entre sport et médecine) à acquérir le petit avantage qui fait la différence dans les compétitions.

Histoire des réglementations

Il existe aussi une histoire des dispositifs qui fixent la frontière entre ce qui est licite et illicite. On évoquera ainsi les éléments d'une histoire de la régulation du dopage : elle s'amorce comme le passage d'un problème d'abord posé pour l'animal à un problème pour l'homme. En 1889, le mot fait son apparition en Grande-Bretagne, pour décrire les narcotiques destinés à réduire les performances des chevaux. Les premiers règlements sur le doping en Angleterre, en 1903, visent à lutter contre les pratiques de parieurs indéliçats cherchant à ruiner les chances de gain des autres parieurs en « droguant » les chevaux de course.

La lutte contre le doping vise à maintenir la confiance des parieurs dans le cadre d'une activité de compétition (Mottram, 1996). La question est donc connue, mais on relèvera les hésitations des responsables sportifs face aux premiers cas de pratiques d'aide à la performance ou de ce qui apparaît comme un excès : c'est le cas du vainqueur du marathon de 1904, à Saint-Louis, qui s'écroule après la ligne d'arrivée, avoue qu'il a consommé de l'alcool et de la strychnine, se voit retirer sa médaille puis la récupérer.

On trouve chez Pierre de Coubertin des inquiétudes qu'il énonce à Rome en 1923 : « La politique qui tend à s'emparer du sport, le mercantilisme grandissant autour des champions, l'idolâtrie du sport, bouleversant la hiérarchie des valeurs, le chauvinisme, la brutalité, le surmenage, le surentraînement et le doping » (cité par During, 1998). Il y a bien aussi des débats dans l'Allemagne des années 1930, parmi le monde médical, sur l'utilisation de drogues pour aider à la performance (Hoberman, 1992 ; 2001), et des interdictions énoncées dans certaines fédérations, ou encore les émois causés par quelques révélations comme celles, citées plus haut, d'Albert Londres sur le Tour de France 1924. Mais les dispositifs n'interviennent qu'à partir des années 1960, avec les premières lois et les premiers dispositifs de contrôle et de réglementation mis en place par les pouvoirs sportifs.

La plupart des livres (Laure, 2000a) font remonter l'apparition de la préoccupation pour le dopage aux années 1960, à l'occasion des Jeux Olympiques de Rome. Des conférences de médecine du sport sont explicitement consacrées au dopage et surtout se tient un colloque européen, à Uriage en janvier 1963,

où est proposée la première définition du dopage ou doping, comme on dit encore en France à l'époque : « est considéré comme doping, l'utilisation de substances ou de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement, en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique sportive et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète ». Ce colloque est suivi par une réunion du Conseil de l'Europe qui propose à son tour une définition qu'il souhaiterait valable pour tous les pays européens. Le Comité International Olympique (CIO) vote une résolution en 1962 contre le dopage et installe une Commission médicale en 1967 afin de développer une stratégie contre le dopage.

Cette commission établit la première liste des substances interdites, avec différentes étapes correspondant à l'inclusion des nouveaux produits : en 1971, ce sont les stimulants et les analgésiques ; en 1974, les stéroïdes anabolisants ; en 1982, la caféine et la testostérone ; 1985, le blood doping ou auto-transfusion de sang et les bêta-bloquants ; en 1987, les diurétiques ; en 1990, l'EPO. En 1967, l'Union Cycliste Internationale établit aussi sa liste de produits et met en place des dispositifs de contrôle, suivie par diverses fédérations et, en 1968, ont lieu les premiers contrôles aux Jeux Olympiques de Grenoble. En outre, la France et la Belgique, en 1965, votent des lois pour lutter contre le dopage.

Mais pour des auteurs comme Houlihan (1997) et Waddington (2000), le fait remarquable est que cette période d'intense activité régulatrice est suivie d'une longue période d'inaction dont on ne sort qu'avec la fin des années 1980 où on assiste à la mise en place de dispositifs politiques dans des pays où il n'y en avait pas, comme aux États-Unis, à la modification des lois ou des dispositifs existants, comme en France en 1989 et 1999, et à la mise en place d'une agence internationale, l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

Conclusion

On peut considérer qu'on dispose d'informations suffisantes pour se donner une certaine perspective historique : le dopage existe depuis toujours ; il trouve son application avec l'apparition d'un sport de haute compétition ; il s'organise rationnellement avec l'apparition des politiques sportives d'État dès les années 1950, puis, sans doute, avec l'augmentation de la taille économique des clubs sportifs dans les années 1980 ; mais il n'apparaît véritablement comme un problème devant générer des réponses publiques, et donc devenir délit ou tricherie sanctionnée, qu'avec les années 1960, sans que pour autant les législations et les réglementations ne soient suivies d'effets : au contraire, le dopage, en raison de l'apparition de produits de plus en plus sophistiqués, demeure un problème majeur.

À quoi correspond cette préoccupation qui démarre avec les années 1960, et pas avant ? Pourquoi assiste-t-on à un effacement de l'action législative ou réglementaire, puis à un retour à la fin des années 1980 ? Quels sont les acteurs qui se trouvent derrière ces moments d'inflexion ? Comment les ponts se sont établis entre le monde du sport et le monde de l'innovation biochimique ? On n'est sans doute pas en mesure de répondre aujourd'hui à toutes ces questions : c'est là un aspect du chantier de la recherche en sciences sociales sur le dopage. Toutefois, on verra dans les troisième et quatrième parties de quelles hypothèses on dispose pour comprendre l'interaction entre monde sportif et monde de la technologie, et dans la cinquième partie comment on peut partiellement répondre à la question de la mise en marche de l'action.

2. COMPTER ET DÉFINIR

Il s'agit d'abord ici de faire le point sur les enquêtes qui cherchent à évaluer la prévalence du dopage : on posera le problème de l'écart entre les estimations proposées du dopage, aussi bien par des acteurs avertis du sport que par la rumeur publique, et les résultats des différentes enquêtes épidémiologiques. Ensuite, on s'interrogera sur les limites du problème qu'on cherche à étudier dans la mesure où, par exemple, certains semblent être tentés de faire du sport lui-même une pratique addictive.

De l'estimation du phénomène

Sur quelles données peut-on s'appuyer pour argumenter sur l'étendue du phénomène ? Des chiffres circulent et sont assésés comme preuve de la gravité du phénomène, même si on ne sait pas comment ils

ont été produits. Partons par exemple d'un article, celui de Coomber (1993), pour faire le point des sources dont on dispose couramment pour évaluer l'étendue du dopage et des problèmes que cela pose. L'auteur part du chiffre des athlètes testés positifs lors des Jeux Olympiques de Séoul en 1988, année de l'affaire Ben Johnson, mettant en évidence l'écart entre les sources officielles et les autres formes d'estimations. Ainsi, le nombre d'athlètes déclarés positifs après les tests effectués durant la compétition est de 10 sur près de 13 000 participants, soit 0,08%, très loin des estimations données alors par les athlètes ou par certains médecins pour lesquels 50% des sportifs auraient été dopés, les deux tiers des médaillés, 60 à 80% des participants britanniques étaient, dit-on, « chargés ». Des responsables officiels, comme le prince de Mérode, responsable de la commission médicale du CIO, parle de plus de 10% d'athlètes dopés aux JO de Barcelone en 1992, tandis qu'un médecin des équipes américaines évoque le chiffre de 50%. Le rapport Dubin (1990), publié au Canada à la suite de l'affaire Ben Johnson, donne lui aussi le chiffre de 50%. C'est un chiffre proche qu'on trouve dans les auditions menées par le Sénat américain en 1989 (United States Senate, 1990 ; Goldstein, 1990) qui ont montré un large usage des stéroïdes parmi les sportifs, 40% chez les athlètes féminines et entre 40 et 90% chez les footballeurs.

Waddington (2000) relève les données les plus courantes concernant le sport britannique. Dans une enquête menée par le Sport Council en 1995, 48% des athlètes interrogés pensaient que, dans leur discipline, le dopage était vraiment un problème majeur des compétitions internationales, mais ils étaient 86% en athlétisme. Il cite aussi un sondage fait par le quotidien The Independent dans lequel plus de la moitié des sportifs interrogés estimaient que 30% des compétiteurs de leur sport utilisaient des produits dopants. En rugby à 13 et en haltérophilie, seules 3% des personnes interrogées pensaient que leur sport était « propre ».

On retrouve à propos du dopage toutes les difficultés ordinaires du comptage d'une activité illégale et, de plus, mal définie. Il y a en effet plusieurs questions : il y a celle de la frontière entre le sport et d'autres pratiques physiques, c'est le cas du culturisme ou du body-building ; celle de savoir si on mesure la prévalence des consommations de produits psycho-actifs ou addictifs par des sportifs ou si on analyse des représentations ou des estimations des usages ; celle des blessures plus ou moins graves liées à la pratique violente ou à un mode de vie qui impliquerait la consommation de produits comme l'alcool ou la cocaïne.

L'OFDT (2002) indique, par exemple, que l'entrée par le produit est difficile pour les enquêtes sur le dopage sportif, car ce qui est pertinent est plutôt la motivation d'amélioration et son caractère illicite, ce qui vaut uniquement pour le domaine du sport qui possède sa propre liste de produits.

On comprend bien pourquoi naît le doute (Waddington, 2000 ; Lüschen, 2000) : la faiblesse des infractions constatées vient de ce que seuls les mauvais tricheurs se font prendre. Pour Lüschen, si on peut au moins penser que tous les pays, tous les sports et tous les niveaux d'athlètes sont touchés, on ne sait pas la portée réelle du phénomène car l'estimation relève de la même logique que le comptage pour le crime : peu de cas sont jugés ou détectés par rapport à ce qui est réellement commis, et le chiffre connu est amplifié par la forte suspicion qu'on peut échapper aux contrôles, même les plus sophistiqués. Il y a sans doute moins d'usage de stimulants aujourd'hui parce qu'on les détecte plus facilement, mais les hormones de croissance ou l'EPO sont encore indétectables. Il y a doute aussi et il faut se méfier des chiffres trop élevés (75% des athlètes d'Atlanta seraient dopés) car l'accusation est aussi un système de défense (Duret, 1999) face à la défaite et qu'elle n'est pas dénuée d'arrière-pensées politiques ou d'ethnocentrisme (les Chinois, nouveaux venus dans le sport de haut niveau, constituent des boucs émissaires faciles). Mais Lüschen donne aussi un contre-exemple où la démonstration de la vertu est génératrice de doute. Il cite une enquête réalisée sur les athlètes espagnols, menée par le Conseil Espagnol du Sport (Ferrando, 1995) : on trouve 1% d'utilisateurs déclarés, 5% qui ne sont pas sûrs, et 21% qui pensent plus ou moins que c'est nécessaire à haut niveau, tandis que 76% disent qu'ils n'en prendront jamais même s'il y a un avantage à le faire. De leur côté, 27% pensent que cela va disparaître, mais 53% ont des doutes sur cette disparition. A-t-on affaire, dans une telle enquête, à une faible prévalence ou à l'usage raisonné des normes en vigueur sur la question dans le milieu du sport de haut niveau espagnol ?

Sport et dopage

Face à ces estimations, il y a bien peu de connaissances concernant les athlètes de haut niveau, à part les résultats des tests réalisés lors des compétitions ou des entraînements qui font apparaître un taux de prévalence allant de 0,69% à 6,59% selon les laboratoires accrédités par le CIO (Laure, 2000a). Dans les collèges américains, parmi des sportifs ayant un niveau élevé de pratique, Anderson et al. (1992) trouve que 10% des joueurs de football usent de stéroïdes, 39% d'analgésiques, 4% d'amphétamines, mais aussi 30% de cannabis, les analgésiques étant consommés dans tous les sports par plus de 20% des pratiquants. Pour certaines catégories de sportifs comme les haltérophiles, certains estiment qu'un tiers des pratiquants ont au moins une fois consommé des stéroïdes (Curry L.A. et al. 1999). En Italie, 6% de 1015 athlètes interrogés disent s'être dopés, plus de 10% pensent que la consommation de produits dopants est très fréquente (Scarpino et al. 1990). Une enquête menée auprès des athlètes nigériens aux Jeux de Barcelone (Ohaeri et al. 1993) donne le chiffre de 1,2% de consommateurs de stéroïdes, mais 14,8% des sportifs interrogés disent connaître quelqu'un qui en consomme. Lüschen (2000) donne les résultats des tests en compétition en Allemagne, pour l'année 1995 : 1,4% de sportifs ont été contrôlés positifs, tandis que les contrôles effectués en France depuis 1996 donnent une moyenne de 3,5% de cas positifs par an (OFDT, 2002). Dans le même rapport 2002 de l'OFDT, on donne une fourchette des estimations du nombre de sportifs amateurs se dopant : entre 3,1 et 9,5 %. Ce dernier chiffre vient de l'enquête de Laure (2000b), réalisée auprès de 2000 sportifs amateurs en Lorraine. Si les compétiteurs sont les plus touchés (10,8%), les sportifs de loisir le sont aussi (4,9%).

La prévalence varie donc avec le niveau d'engagement : 17,5% des athlètes évoluant au plus haut niveau sont des consommateurs de dopants contre 10,3% appartenant à des niveaux moindres de compétition. Le phénomène touche aussi le monde sportif : 5,8% des éducateurs sportifs en Lorraine déclarent s'être dopés. Le maximum de l'usage de produits dopants se situe à 20-29 ans et 35-39 ans et les produits consommés sont les stimulants (44,9%), les stupéfiants comme le cannabis ou la cocaïne (27,5%), les corticoïdes (11,6%) et les stéroïdes (2,9%).

Turblin et al. (1995), dans une enquête épidémiologique sur le dopage en milieu scolaire (sur 2425 élèves de 12 à 20 ans) dans la région Midi-Pyrénées, donnent le chiffre de 7,7% de sportifs ayant eu recours à des produits dopants et 10,4% qui connaissent quelqu'un qui s'est dopé. L'enquête renouvelée en 1999 donne un chiffre de 8,5% (Pillard 2000). Pour les performances physiques ou sportives, l'OFDT (2002) donne le chiffre de 4,5% des jeunes déclarant avoir pris un produit pour améliorer les performances, plutôt des stimulants, et on notera que, à la différence des enquêtes anglo-saxonnes, les stéroïdes sont peu présents (0,7%) et la majorité des usagers n'a essayé qu'une fois. La majorité de ces consommateurs de stéroïdes (82%) sont des jeunes qui pratiquent du sport en dehors de l'école et pour près de la moitié ils pratiquent plus de huit heures par semaines et sont inscrits dans des clubs (Choquet, in Aeberhard, 2002).

Quelles sont les disciplines concernées par le phénomène ? Dans les études américaines, les disciplines les plus touchées en 1990 sont la lutte, très populaire dans les collèges américains (12%), puis les sports les plus populaires (le football avec 9,3% ou le basket) tandis que l'athlétisme est un peu en retrait (4%) et que sont aussi concernés des sports comme le badminton (7,8%). Dans les enquêtes françaises, on trouve une relation positive entre la pratique intensive et la prise de produits dopants, et plus nettement chez les pratiquants intensifs de sports de force et les différentes formes de boxe que chez les pratiquants de sports collectifs ou d'arts martiaux orientaux (Beck et al. 2002). Les résultats de Ecoute Dopage (Bilard, 1999 et 2001), qui recueillent les demandes d'information ou les formulations de problèmes liés au dopage, mettent en tête le cyclisme (45%), puis la musculation et l'haltérophilie (28%), l'athlétisme (18%) et le football (9%).

Le dopage des adolescents

Aux États-Unis et au Canada, à la différence des sportifs professionnels, l'usage des produits dopants chez les adolescents est plus régulièrement suivi en raison de l'impact politique du thème tandis que pour les professionnels ou les athlètes de haut niveau, on s'est plus focalisé sur la consommation d'alcool ou de drogues récréationnelles, suivant la volonté du milieu du sport professionnel de s'occuper

de ses propres affaires (Lüschen, 2000). Ces enquêtes paraissent en dehors de la problématique du dopage sportif, mais elles situent celui-ci dans l'univers des pratiques d'une partie des adolescents.

Les chiffres produits dans les nombreuses enquêtes par questionnaire réalisées auprès des jeunes et adolescents dans les écoles et les collèges américains vers la fin des années 1980 (Pope et al. 1988) donnent des chiffres voisins de 2%, mais des enquêtes plus récentes, réalisées au Canada, aux États-Unis ou en Suède, fournissent une fourchette plus large : pour les stéroïdes-anabolisants, de 0,6% à 9,4% chez les garçons et de 0 à 4% chez les filles et pour les stimulants, de 1,8% à 7,5%, garçons et filles réunis (Laure, 2000a.). Ces différentes enquêtes ont été menées principalement auprès d'une population de jeunes et d'adolescents de 9 à 18 ans, l'interrogation portant principalement sur la consommation de stéroïdes. Les données réunies par l'OFDT (2002), qui reprennent l'ensemble des données disponibles en France sur les produits dopants, montrent que pour l'ensemble de la population, à la question de savoir si les personnes avaient déjà consommé un produit pour améliorer leurs performances physiques ou intellectuelles, 6% de Français répondent positivement, mais principalement pour des produits de prescription courante comme les vitamines. Ils sont 11% chez les scolarisés, consommant aussi plus de produits de prescription courante (vitamines) que de produits illicites, et les garçons plus que les filles. À travers cet exemple, on voit bien le risque auquel on est confronté lorsqu'on utilise la grille du dopage : celui de mêler des produits de nature différente (les stéroïdes et les vitamines) et de jouer sur la polysémie du terme de dopage.

Dans des écoles primaires du Massachusetts, chez les élèves de 9 à 13 ans, on trouve 2,6% des garçons et 2,8% des filles ayant utilisé des stéroïdes anabolisants (Faigenbaum et al. 1998). Pour Williamson (1993), la consommation de stéroïdes débute avant 15 ans pour 56% des élèves britanniques usagers de ce produit. Pour Buckley et al. (1988), la consommation de stéroïdes, qui est de 6,6% chez les étudiants de lycée, débute, pour 38,3% d'entre eux, à 15 ans ou avant. Parmi les consommateurs, 44% avaient déjà connu plusieurs cycles, 40% utilisaient plusieurs types de produits et 38% utilisaient la voie orale et l'injection, et cela sans supervision médicale. Durant et al. (1993) confirment l'existence d'un noyau d'adolescents fortement engagés dans l'usage des stéroïdes : 35% de ceux qui consomment y ont recouru plus de vingt fois. Mais 35,2% des usagers ne faisaient pas de sport et les utilisaient pour transformer leur apparence (Buckley et al. 1988). En Suède, la prévalence des stéroïdes est de 1,6% (Kindlundh et al. 1999), leur consommation entre dans la polyconsommation de drogue et semble indépendante des finalités aussi bien de performance que d'apparence. Nilsson (1995) trouve 5,8% de consommateurs, plutôt des non sportifs que des sportifs.

Une synthèse de 21 études épidémiologiques menées de 1988 à 1996 sur la population des 12-18 ans trouve 2% pour les filles et 4% pour les garçons. (Yesalis et al. 1997). D'après une étude menée au Canada sur 16 169 élèves de 11 à 18 ans, 27% consomment de la caféine, 27% des aliments enrichis, 8,6% de l'alcool, 9% des antalgiques, 1,5% des stéroïdes, 3,1% des stimulants, etc., ceci concernant les plus âgés et les plus engagés dans la compétition (Melia et al. 1996). Chez Scott et al. (1996), sur 5000 sujets, 2,7% des jeunes et 5,1% des garçons ont consommé des stéroïdes, avec utilisation concomitante d'autres produits, comme l'alcool, le tabac, le cannabis et divers stimulants. Pour Tanner et al. (1995), 2,9% des élèves interrogés sont consommateurs (4% chez les garçons et 1,4% chez les filles). Pour Durant et al. (1993 et 1995), les stéroïdes sont associés aux autres drogues si ce sont des garçons ayant de mauvais résultats scolaires, engagés dans l'entraînement physique et pratiquant l'injection.

D'autres enquêtes par sondage abordent des thèmes différents. Schwerin et Corcoran (1996) ont enquêté sur les attentes vis-à-vis des stéroïdes qui sont censés apporter une amélioration de la force physique, de l'habileté athlétique, de la confiance en soi, de l'optimisme et un accroissement de l'appétit sexuel. Tricker et Connolly (1996 et 1997) s'intéressent par exemple à l'influence des messages éducatifs ou des dispositifs de contrôle pour montrer que c'est l'existence de tests, la peur des contrôles, l'influence des pairs qui influent sur la consommation de produits dopants et de drogues. Pour Anshel et Russell (1997), il n'y a pas de lien significatif entre connaissance des effets des stéroïdes et limitation de la consommation.

Que peut-on conclure de cette masse de données hétérogènes ? Sans doute que la pratique du dopage est devenue courante parmi les jeunes dont elle touche un nombre significatif, plus les garçons que les filles, qu'elle augmente avec l'âge, mais qu'elle peut démarrer avant l'âge de 15 ans, et croît avec le niveau de compétition, qu'elle implique différemment les sports et qu'elle touche aussi les non sportifs.

Mais il reste des interrogations sur la prévalence, notamment en raison des écarts d'estimation relevés entre différentes enquêtes⁴.

C'est un des problèmes que celui de la concordance des protocoles entre les différentes enquêtes, concernant la taille et la structure de l'échantillon, les questions posées, le niveau de pratique sportive interrogée ou le mode de passation. Il reste de ce point de vue un gros travail de standardisation à effectuer. Pour Martha Stuck (1990), dans son enquête sur les liens entre l'activité physique et la consommation de drogue, les adolescents consomment effectivement beaucoup de drogues, mais autant par conformité avec une société hautement médicalisée, et les athlètes prennent comparativement moins de drogues que les autres. Johnston et al. (1995) trouvent que les taux de consommation des stéroïdes ont baissé depuis 5 ans et sont devenus stables entre 1,6 et 2,4%, autant dans le sport que dans les pratiques de transformation de l'apparence. En tout cas, ces deux auteurs pensent que les taux sont plus faibles que ce qu'en disent les campagnes alarmistes. Mais si l'usage des stéroïdes a diminué durant les huit dernières années, on note une croissance nouvelle de la consommation parmi les jeunes filles (Yesalis et al. 1997), même si les enquêtes tendent à montrer que le phénomène reste plus masculin que féminin.

Body-building

Aux limites du sport et des pratiques d'amélioration de la performance chez les adultes, on peut trouver de nombreuses études sur le culturisme et le body-building. On est ici dans une logique différente de celles des sportifs proprement dits, puisque le but de l'activité est bien de modeler son corps dans une compétition, mais qui ne pose pas de la même manière la question de l'égalité : si dopage il y a, la question est posée sur le mode sanitaire plus que sur celui de la tricherie. Le cas aurait été similaire si l'on s'était intéressé aux alpinistes, gros usagers de produits dopants, qui eux non plus ne sont pas concernés par la compétition égale. Pourtant, ces pratiques nous intéressent pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'on considère que les gymnases et les body-builders sont parmi les fournisseurs en produits dopants des autres sportifs (Auge et Auge, 1999), car leur forte consommation induit le recours et la maîtrise de diverses sources d'approvisionnement (pharmaciens, médecins, vétérinaires, autres pratiquants, etc.). Ensuite, parce qu'ils développent, selon Bloor et al. (1997) et Monaghan (1999), une forme de savoir indigène sur les effets des produits qui concurrence et relativise les connaissances médicales diffusées pour mettre en garde contre leur usage. Ils sont engagés dans une construction systématique chimique de leur identité, reposant sur la mise au point de plans sophistiqués incluant régime alimentaire, combinaison de produits, etc. contre lesquels les avis médicaux sur les risques encourus ne paraissent jamais assez convaincants. Pour Lenehan et al. (1996) et Korkia et Stimson (1993), qui décrivent les salles de musculation en Angleterre et au Pays de Galles, on trouve un taux de prévalence de 9,1% chez les hommes et de 2,3% de femmes utilisant des stéroïdes. Ils viennent de milieux sociaux variés et les activités pratiquées sont le culturisme de loisir (53,7%) ou de concours (28,2%) et les sports de compétition (10%). Leur âge moyen est de 29,1 ans et le début de leur consommation est de 24,3 ans chez les hommes et de 22,9 ans chez les femmes. Outre ces éléments, l'intérêt de l'étude de Korkia et Stimson repose sur la mise en évidence de questions sanitaires liées aux effets des produits, à l'usage de seringues et à l'absence de réponses satisfaisantes du corps médical concernant les questions que les jeunes se posent en cas de problèmes rencontrés dans leur consommation de substances, notamment toute la gamme des effets secondaires. Delbeke et al. (1995) et Koert W. (1998), de leur côté, mettent en relation la consommation de stéroïdes avec la culture du milieu qui glorifie le travail physique intensif et régulier. C'est pour résister aux charges de travail ou pour faire les progrès nécessaires aux normes de musculation que les bodybuilders ont recours aux produits dopants.

L'athlète comme drogué et le sport comme risque d'addiction

On trouve divers articles ou livres qui fournissent d'autres données mobilisables quand on veut évoquer la question du dopage. On cite fréquemment, par exemple, une enquête qui aurait été menée à la fin des années 1970, selon laquelle 55% des sportifs interrogés étaient prêts à prendre une drogue leur garantissant une médaille d'or, même s'ils savaient devoir mourir dans l'année qui suivait. Il s'agit ici de mettre en relation le recours au dopage, avec tous les risques qu'il comporte, avec les enjeux du sport

de compétition. Sur un plan un peu moins dramatique, on cite volontiers le raccourcissement de la carrière sportive en relation avec les blessures provoquées par l'intensité de la compétition : selon Allen Guttman (1988), la durée moyenne de la carrière sportive pour les footballeurs est tombée à 3,2 années en 1993 contre 7 ans dans les décennies 1970-1980. On cite aussi souvent les évaluations de la moyenne de vie des sportifs : dans de Mondenard (2000), on trouve une référence aux enquêtes parues dans différents journaux sportifs et dans USA Today qui évaluent la durée de vie moyenne d'un footballeur professionnel américain, en 1993, à 55 ans (dont la moitié décède avant 47 ans) contre 71,8 ans pour la population générale. Dans ces exemples, c'est moins le dopage qui est en cause que le sport lui-même, générateur de pathologies diverses.

Ainsi, Lowenstein et al. (2000 a) et Lowenstein (2000 b) ont-ils travaillé sur des anciens sportifs devenus toxicomanes. Par un questionnaire mis à disposition des patients dans plusieurs centres de soins pour toxicomanes, qui a permis de recueillir 1111 réponses sur 3040 questionnaires distribués, les auteurs décrivent une population se décomposant de la façon suivante : 59% d'alcool-dépendants, 75% de fumeurs, 38% d'héroïnomanes, 13,1% de consommateurs de produits dopants, 8,8% de cocaïne, 8,1% de cannabis, 2% de stimulants et 41% de consommateurs réguliers de médicaments psychotropes (type Néocodion[®] ₅, Survector[®] ₆ ou Lexomil[®] ₇). Le point intéressant pour les animateurs de la recherche est que, dans cet ensemble, on trouve que 86% des individus ont eu une activité sportive, dont 54% au niveau des compétitions régionales et 10,5% au niveau national ou international. 7,4% avaient été inscrits dans une section sport-études et 10,6% avaient eu une fracture de fatigue, ce qui traduit un niveau de pratique important. Dans cette population d'anciens sportifs, 15,2% sont devenus dépendants avant leur carrière, 28,4% pendant leur carrière et 56,4% après. Les enquêteurs trouvent une courbe en U significative pour l'alcool-dépendance entre non-sportifs et sportifs intensifs, et une liaison assez significative avec la consommation de produits dopants. D'où la conclusion que le sport pratiqué à forte intensité est générateur d'une toxicomanie caractéristique d'anciens sportifs. Peut-on s'appuyer sur cette enquête pour affirmer un lien entre pratique sportive intensive et entrée en toxicomanie ? La taille de l'échantillon et les sous-populations étudiées sont de trop petite taille pour aller dans le sens d'une généralisation. De même, le critère de sportif intensif ou de haut niveau est discutable et, en tout cas, son poids dans l'échantillon ne semble pas représentatif. L'intérêt ici est que l'étude pose des hypothèses qui mériteraient d'être approfondies concernant le lien entre le monde de la performance et la pharmaco-assistance, le passage de celle-ci à la pharmaco-dépendance, voire la question de la sécrétion des endomorphines chez les sportifs et leur effet addictif potentiel, mais encore l'addiction au travail musculaire, à la suractivité ou à l'organisation du temps propre au sport de haut niveau.

Une même interrogation est posée par les travaux de Choquet et al. (1999). Les auteurs partent de la place de choix de la pratique sportive chez les jeunes et la mettent en rapport avec les risques sanitaires, autres que les accidents de sport, comme les troubles alimentaires chez les filles ou la violence chez les garçons. Ils trouvent une relation significative entre l'existence de troubles alimentaires et somatiques chez les pratiquantes intensives de sport comme chez les non-sportives. Ils trouvent le même rapport à propos de la consommation d'alcool, de l'usage de drogues et de la violence chez les garçons. On retrouve cette même relation entre pratique sportive et conduites d'excès chez Aquatias et al. (1999) à partir d'une enquête ethnographique. Le Baromètre santé 2000 du CFES (Guilbert et al., 2001) met aussi en évidence le lien entre la pratique d'un sport et la lutte contre une addiction (notamment le tabagisme). Aux États-Unis, Shields (1995) montre que les athlètes consomment moins de produits psycho-actifs que les autres jeunes tandis que Miracle et Rees (1994), dans une synthèse sur le sport universitaire, établissent que les troubles repérés chez les sportifs (anorexie, blessures, consommation d'alcool et de drogues, violence) ne sont pas plus élevés que chez les non sportifs. Il reconnaît néanmoins qu'il existe des consommations liées au statut social du sportif, que ce soit l'équivalent des troisièmes mi-temps ou les drogues de la réussite sociale comme la cocaïne.

Le déplacement est le suivant : le sport de haut niveau est une activité morbide (Yonnet, 1998 ; Queval, 2000), génératrice de pathologies spécifiques liées au surentraînement, aux blessures et aux effets de l'usage de produits dopants ou simplement de médicaments et, pourquoi pas, de pathologies mentales. Ce qui va bien sûr à rebours des idées généralement admises sur les rapports positifs entre sport et santé. Voilà encore une question que l'analyse du dopage amène à soulever mais qui n'est pour l'instant l'objet d'aucun travail scientifique comme en témoigne le colloque tenu à l'INSEP sur la santé du sportif de haut-niveau (Le Hénaff, 2001) ou les remarques de Lert (in Aeberhard, 2002) qui ne trouve

que trois enquêtes épidémiologiques, menées en Finlande, sur la morbidité et la mortalité des anciens pratiquants de sport de haut niveau.

Le dopage mental

Une dernière piste s'ouvre, très embryonnaire, poussant aussi vers une extension du champ de définition du dopage. On définit en effet communément trois voies pour l'amélioration de la performance : le travail sur le physique (l'entraînement, la préparation physique), sur la technique (la recherche sur les matériaux, les innovations tactiques) et sur le mental (la préparation psychologique). Certains produits dopants sont utilisés pour développer les qualités psychologiques nécessaires à la victoire, comme les différents stimulants ou la testostérone (Donohoe et Johnson, 1986 ; Cashmore, 1996), pour stimuler l'agressivité. De façon générale, on trouve un ensemble de produits dont les consommateurs pensent qu'ils leur donnent, en plus du gain de muscle ou de poids, l'assurance nécessaire (Kindlundh, 1999 ; et plus généralement Laure, 2000a). Parfois, on met en avant l'effet placebo de l'absorption d'une quelconque substance (Cashmore, 1996). Dans les analyses du dopage, certains auteurs (Stemme et Reinhardt, 1988) discutent de l'introduction éventuelle de techniques de préparation psychologique, comme l'hypnose, dans la liste des procédures illicites de préparation. Plus généralement, ils remettent en cause certaines formes de coaching qui reposent sur la création d'un lien de dépendance entre l'entraîneur (ou le préparateur) et l'athlète. Schlegel (2001), à partir d'une interrogation sur le recours à la religion chez les athlètes, met en avant les dangers que fait courir à l'autonomie psychologique et morale des athlètes le développement de la sophrologie, de la programmation neuro-linguistique, de l'hypnose, de l'appel à des guérisseurs et du développement potentiel d'une « gourouisation » des préparateurs mentaux qui, dans leur souci de l'efficacité, introduisent une action sans distance sur le comportement, sur la mécanisation des affects et des énergies et sur un abandon au guide investi de toute la confiance du sportif.

Conclusion

Le dopage sportif est un fait avéré, comme est avérée la consommation de produits pour d'autres usages que le sport. Mais la mesure est problématique. En disant cela, on ne fait que reprendre les conclusions des différentes expertises (CNRS, 1998 ; Aeberhard, 2002) sur l'insuffisance des études épidémiologiques, que ce soit sur le dopage ou sur les effets d'une pratique sportive intensive, puisqu'on a vu que s'opérait un glissement vers une définition addictive du sport de haut niveau, point sur lequel on en reste aussi aux grandes généralisations. Toutefois naissent, à l'occasion de ce parcours, des questions : si incertitude il y a sur les chiffres, c'est certes que la pratique est illicite, mais aussi qu'il y a du secret, et ce secret invite à interroger les règles d'un univers qui se protège contre d'autres univers. De la même manière, si on peut se poser le problème de conduites associées à la pratique sportive intensive, comme la consommation d'alcool ou la violence (Choquet et al. 1999), on est poussé à s'interroger sur ce que la socialisation sportive a de si particulier qu'elle pourrait s'accompagner de comportements déviants. De même, la déclinaison des différents produits connus et des pratiques qu'on pourrait considérer comme dopantes, le dopage mental par exemple, ouvre sur l'analyse des multiples pratiques qui prennent pour objet la performance sportive.

3. LES FORMES DE RATIONALISATION DU SPORT

On voudrait, dans ce chapitre, présenter les analyses qui lient le développement du dopage aux transformations du regard porté sur le sport. D'abord activité d'amateurs désintéressés, le sport devient progressivement, au nom d'une des exigences qui le définit (l'obtention de la victoire selon les règles) un univers peuplé de spécialistes travaillant à l'amélioration de la performance. Ce sont les entraîneurs, les médecins mais aussi les administrateurs du sport, puisque le sport devient une politique, ou les propriétaires des clubs, puisque le sport devient une activité économique qu'on peut évaluer. C'est ce mouvement qu'on place sous le titre général de rationalisation du sport. Il vient en complément d'autres thèses, plus générales, sur les raisons du développement du dopage. Il inscrit le dopage dans la logique interne de développement du sport et permet de présenter les acteurs de cette rationalisation.

Des thèses sur le sport et sur le dopage

Nous avons à notre disposition plusieurs thèses générales sur les raisons du développement du dopage. Le courant de critique radicale du sport (Brohm, 1987 ; Escriva, 2001) voit dans le sport une institution de la société capitaliste, une entreprise comme une autre, disciplinant les corps et les soumettant à la règle du rendement maximum, ici celle du rendement corporel, au service de l'État. Le dopage s'inscrit dans cette logique de l'accumulation du profit dans laquelle il est demandé aux corps des sportifs de faire le maximum pour le spectacle, dans lequel les états (totalitaires ou démocratiques) créent des athlètes d'État pour asseoir leur pouvoir et où le développement de la consommation produit des individus narcissiques privés de toute autre issue à leur situation que l'intérêt pour leur apparence.

Pour Laure, à travers son modèle des conduites dopantes (2000a), on peut analyser le dopage comme une toxicomanie, mettant en avant des facteurs individuels prédisposants, des facteurs incitants qui réactivent les prédispositions et une mise en contact avec des produits qui les actualisent. On se dope pour surmonter un obstacle lié à une fatigue ou une fragilisation mais aussi parce que le dopage s'intègre à une planification rationnelle pour organiser sa compétitivité. Il devient une addiction lorsqu'il apparaît impossible de résister aux impulsions et qu'on sacrifie toutes les activités sociales en raison de cette impulsion.

D'autres lectures nous amènent vers des analyses plus compréhensives du phénomène. On pourra faire référence, ainsi, aux travaux de Csikszentmihalyi (1975), psychologue très influent dans le monde sportif, qui met en avant la recherche du flow, c'est-à-dire le fait de se sentir pris dans un flux et de perdre conscience de ses limites, comme moteur de l'activité humaine et notamment de l'engagement dans le sport. On pensera aussi à Caillois (1985) dont la nomenclature des jeux place la recherche du vertige, avec l'affrontement, la chance et le déguisement, comme étant un des ressorts fondamentaux de l'engouement des hommes pour les activités ludiques. Ce vertige, tout comme le flow, peut être provoqué par les mouvements du corps ou par l'absorption de substances. De ces deux auteurs, on pourra donc tirer une relation forte entre jeu, sport et dopage, dans la mesure où l'effort sportif est générateur du vertige ou du flow et où le recours au dopage peut démultiplier les sensations d'illimité caractéristiques du vertige.

Ehrenberg (1991 et 1999) propose aussi une lecture anthropologique du dopage qu'il voit comme une des techniques utilisées par l'individu contemporain pour faire face aux transformations normatives et donc aux exigences pesant sur lui, que ce soit l'obligation de se prendre en charge, d'être le meilleur pour gagner dans une société de concurrence. Le sport fournit le modèle de l'individu performant et le dopage celui d'un nouvel usage des drogues moins consommées pour s'évader que pour s'intégrer, être à la hauteur et multiplier la puissance supposée illimitée du sujet. En même temps, activité qui suppose le dépassement de soi et repose sur l'estime de soi et la reconnaissance des autres, le sport fournit là encore un modèle pour lire le développement des pathologies de l'estime de soi de l'individu incertain. À partir de cette question de l'estime de soi, on retiendra, ici, une hypothèse forte concernant la socialisation sportive.

L'analyse de Vigarello (2000) apparaît complémentaire. Il analyse le dopage comme un moyen de surmonter la souffrance qu'il faut supporter pour gagner quand on est professionnel. C'est donc un autre matériau pour la performance qui permet de faire face aux pressions et aux demandes produites par les logiques internes de la performance. Mais c'est aussi un aspect d'une nouvelle culture de la sensation, reposant sur une banalisation de la conception des possibilités illimitées d'un corps malléable indéfiniment.

Dans ce cadre, les frontières du sport et du dopage sont mises en question quand se développent la fascination de l'extrême et la recherche d'impressions démultipliées, ce dont témoigne le développement des nouveaux sports (sports de glisse, d'extrême ou de sociabilité) fondés sur la recherche de sensations (Loret, 1995).

Le thème de la rationalisation

Pour se prononcer sur le dopage, il est nécessaire de passer de la définition morale du sport, telle qu'elle est définie par l'olympisme ou par les analystes critiques du sport, à une définition du sport comme

produit d'interactions sociales. Une manière de le faire est de suivre la logique interne de l'activité sportive pour voir en quoi ses exigences propres sont productrices de relations sociales et de normes spécifiques.

Les ouvrages les plus systématiques sur le sport et le dopage peuvent être intégrés dans un ensemble qui peut rendre compte du dopage comme un aspect de l'application des principes de la rationalité instrumentale au sport à partir du modèle wébérien (Weber, 1958). Ce n'est pas seulement que le dopage est à analyser comme un instrument de plus pour améliorer les performances, mais qu'il s'intègre dans un processus plus complexe dans lequel la finalité propre au sport, la compétition et la recherche de la victoire, induit aussi bien une division des tâches, avec l'émergence de corps de spécialistes, qu'une intellectualisation de la démarche et une analyse des composantes de la performance liée à la transformation du regard. Dans certains cas, l'acteur politique fait directement la liaison entre innovation scientifique et acteurs du sport.

C'est ce mouvement de rationalisation du sport sous l'effet de sa propre logique, de l'entraînement à l'innovation tactique en passant par la recherche sur les matériaux, que décrit Vigarello (1988 ; 2000). On suit dans ses livres la constitution de ce nouveau regard qu'accompagnent les progrès de la saisie de l'image du mouvement et l'analyse du geste sportif par les scientifiques. Ceci ouvre vers des domaines aussi peu explorés que ceux de l'émergence de la profession d'entraîneur, de la constitution des équipes d'encadrement autour des sportifs, des liaisons effectives entre monde sportif et monde médical, etc. Cashmore (1996) voit dans le développement du dopage la rencontre entre trois mouvements : celui des avancées de la science, du développement d'une culture de la drogue et d'une intensification de la compétition sportive. Pour Hoberman (1995), le modèle culturel dominant dans le sport est celui de la référence à l'homme comme machine avec la valorisation de la performance et de la vitesse : ce modèle emprunte à la science du temps, à l'ethos calculateur aussi bien qu'aux élaborations des théoriciens du futurisme et de l'expressionnisme et leurs esthétiques de la vitesse et de la machine. Pour Hoberman (1992), la clé de l'analyse du dopage réside dans la relation qui s'établit entre le développement de la technologie et l'image du corps humain : « l'entière entreprise du sport d'élite est bien mieux comprise en tant que le chapitre le plus récent dans l'histoire de la recherche médicale appliquée dans le domaine du développement biologique humain ». Hoberman (1992, 1995, 2001) et Waddington (2000) analysent l'investissement de la profession médicale et l'apparition progressive de la médecine sportive.

Médecine de soin, médecine de performance

L'implication des médecins dans le sport est précoce mais elle se fait d'abord à partir d'un point de vue hygiéniste : le sport est vu comme un élément de la bonne santé. C'est la position défendue par Philippe Tissier, médecin, propagateur du sport anglais en France et à l'origine, avec Pierre de Coubertin, de la renaissance olympique, mais qui s'oppose à celui-ci sur la valeur à accorder à la performance dans le sport (Hoberman, 1995 ; Defrance, 1998). Pour Hoberman, l'implication des médecins relève aussi de la simple curiosité : le sport est une activité qui permet de mieux étudier certains phénomènes comme le mouvement ou donne l'occasion d'être confronté et de mesurer les prodiges physiques de l'époque. Mais la science du sport s'inscrit dans la recherche de lois naturelles du mouvement ou du fonctionnement du corps : dans ce cas, le champion est vu comme une merveille qu'il faut étudier et qui n'a pas besoin d'être améliorée.

Le renversement de la curiosité à la recherche d'application se produit dans les années 1930 en Allemagne et sans doute en URSS, mais surtout après 1945, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, puis un peu partout dans les années 1960 : la médecine devient alors un moyen d'améliorer les performances. Dès les années 1930, on voit les avancées de la médecine sportive en Allemagne et on assiste aux premiers débats sur le dopage ou, plutôt, aux premières discussions sur les moyens légitimes d'améliorer la performance : on évoque alors aussi bien la question de la triche que celle de la santé ou encore des limites que doit accepter la médecine (Hoberman, 1992 et 1995).

Waddington (2000), élève de Norbert Elias, inscrit la problématique du dopage dans le long processus de civilisation des mœurs tel qu'il se manifeste dans la médicalisation des sociétés occidentales.

De façon générale, les valeurs de santé qui soutiennent la médicalisation de la société favorisent le dopage, selon la formule « un problème = un produit », et la tendance à la médicalisation de tous les

aspects de la vie fait dire que les consommateurs de drogues sont moins des rebelles que des conformistes dans leur rapport à la souffrance ou à la reconnaissance de leur déficience. La conséquence de ce mouvement est bien sûr la médicalisation du sport. Waddington développe ainsi une analyse de la médecine sportive caractérisée par une tension avec les éléments de la médecine de soin familiale. Celle-ci se caractérise par la priorité accordée aux intérêts du patient, par le fait que le médecin n'est l'agent d'aucun intérêt extérieur à ceux du patient, qu'il existe un rapport confidentiel entre le médecin et le patient.

Dans le cas du sport, et différemment selon les sports, les clubs et les niveaux de compétition, ces principes se heurtent au fait que le médecin sportif agit comme un agent du club ou de l'équipe. Le médecin s'inscrit alors dans une logique de la réparation rapide et du soutien au potentiel de performance de l'entité pour laquelle il agit.

Pour Waddington, il y a une histoire parallèle de la rationalisation du dopage et du développement d'une médecine sportive. Il cite le manuel de médecine sportive d'un certain J.P.G Williams de 1962, *Sports medicine*, qui décrit l'émergence d'un nouveau type d'individu, « l'athlète entraîné », différent psychologiquement et physiologiquement de l'homme de la rue ou de l'invalidé chronique. Se développe ainsi une routine médicale tournée vers le sportif, avec des soins spécifiques pour soigner des blessures spécifiques, mais aussi des soins spécifiques pour se préparer. Ceci va de pair avec le développement de l'entourage médical comme condition de la préparation sportive. Dans un autre manuel (Brown et Benner, 1984), on évoque les différents moyens de préparer la victoire : la mécanique avec les exercices et les massages, le nutritionnel avec les vitamines et les compléments, le psychologique avec la discipline personnelle ou la méditation, le pharmacologique avec l'utilisation des différents médicaments disponibles sur le marché. Les auteurs citent alors les utilisations non-médicales des médicaments que sont stéroïdes, analgésiques, stimulants ou tranquillisants. Les bonnes raisons de se doper sont alors contenues dans les propriétés des différents produits qu'on peut énumérer dans leur rapport à la compétition, mais aussi dans l'organisation de l'entraînement. Pour Donohoe et Johnson (1986), les athlètes font comme tout le monde, ils recherchent des raccourcis pour faire face aux différentes difficultés de la vie sportive.

Outre le fait que les produits dopants sont à l'origine des produits médicaux, Waddington montre, comme Hoberman, l'imbrication directe des recherches médicales et de la recherche de performance comme dans le cas du procédé de l'autotransfusion sanguine. Cette technique est le fruit de recherches universitaires menées en Suède dans les années 1960-1970, explicitement pour améliorer la performance sportive. Cette technique est devenue illégale après 1984, mais elle a été mise au point par des médecins reconnus, dont les préoccupations étaient bien l'efficacité, mais qui ne se posaient pas le problème de l'accord entre cette découverte et la morale sportive. Pour eux, il y avait une question d'éthique médicale. Mais elle concernait le fait de savoir s'il était nécessaire ou non d'informer ou d'obtenir le consentement des personnes qu'on souhaitait transfuser.

La sophistication contemporaine du dopage (complexité des programmes, des calendriers par rapport à la détection, valeur de la nouvelle molécule dans un univers où la différence est minime pour gagner) milite pour l'hypothèse d'une rencontre constante entre des innovateurs et des entrepreneurs issus du monde du sport et de celui de la médecine. C'est le cas du Dr Ziegler, médecin des équipes olympiques américaines dans les années 1950, qui est à l'origine du développement des stéroïdes aux États-Unis (Todd, 1987), du Dr Ferrari qu'on retrouve dans toutes les affaires de dopage concernant les équipes cyclistes italiennes ou de tous ces médecins qui entouraient Ben Johnson et travaillaient aussi avec des footballeurs, des haltérophiles, des lutteurs et des body-builders. En RDA ou en URSS, la liaison entre la science, le sport et l'État institutionnalise ce rapport (Riordan, 1991 ; Berendonk, 1992). À un niveau moins organisé que celui d'une écurie d'athlétisme ou d'un État, pour Laure (2000), les sportifs qui se dopent s'approvisionnent, selon les enquêtes qu'ils recensent, entre 20 et 65% auprès des médecins.

Il y a donc un vaste champ de recherche qui concerne la nébuleuse médicale à l'œuvre dans le domaine sportif, intéressant par exemple la constitution du corps des médecins sportifs en tant que profession ou qualification reconnue ou celui des soigneurs qui entourent les athlètes et les relations que ceux-ci entretiennent avec les médecins reconnus. On peut en effet relever une concurrence entre médecins et spécialistes auto-déclarés comme le « Dr » Sainz et plus généralement, spécialement en cyclisme, les

soigneurs sortis du rang comme en témoigne le tableau des « qualifications » des soigneurs des cyclistes ayant été impliqués dans des affaires de dopage (de Mondenard, 2000), mais aussi avec les médecins prônant le rééquilibrage hormonal (de Lignères, 1998 ; 1999). En même temps que la médicalisation entretient la recherche du produit correspondant à chaque problème ou permet l'émergence d'une médecine de la performance, elle permet aussi la mise en question de pratiques qui ne seraient pas saines ou éthiques comme le dopage qu'on peut alors dénoncer. Qu'on voie dans ce double mouvement un effet des contradictions propres à la médecine ou une stratégie pour asseoir son autorité sur un domaine d'activité, on est bien passé, à partir des années 1960, à une mise en accusation du dopage portée par le monde médical. De même, semble se faire jour un consensus des médecins du sport autour d'une

moralisation de la profession et d'une remise en question de la médecine de performance (The Lancet, 1988, 612). Dans cette interrogation sur la place des médecins devraient aussi trouver leur place les médecins généralistes dont les différentes enquêtes montrent qu'il sont fréquemment sollicités, mais qu'ils ne savent pas nécessairement ce que sont les produits dopants (Laure, 2000a).

Pour Waddington (2000), le dopage contemporain peut être vu comme la rencontre de deux logiques, le développement de la médecine du sport et la demande des athlètes à travers les éléments innovateurs que sont les entrepreneurs de ces deux mondes. Doit-on intégrer les entraîneurs dans cette rencontre ? Sans doute oui, si on se réfère aux études sur le football américain (Cashmore, 1996) où l'utilisation de médicaments pour lutter contre la douleur (amphétamines et stéroïdes) est encouragée dès les années 1960 par les entraîneurs américains.

Dans Miracle et Rees (1994), aux exigences des coaches, s'ajoutent celles de la « communauté » que les sportifs représentent, que ce soit les propriétaires des clubs ou les administrateurs des collèges. Dans l'affaire Festina, c'est bien le directeur sportif de l'équipe qui se présente comme l'organisateur du système d'usage raisonné du dopage, se réclamant ainsi d'une stratégie de réduction des risques. De la même façon, différentes petites études insistent volontiers sur la place prise par les entraîneurs dans la prescription de produits dopants, sur les croyances concernant l'efficacité du dopage, sur les limites de leur connaissance sur ce thème, voire sur leur propre usage de produits dopants (Laure, 2000a et 2000b).

Compétition et dé-amateurisation

La rencontre entre innovateurs et entrepreneurs est rendue possible par l'accroissement de la compétition qui implique l'émergence de spécialistes et de professionnels consacrant leur temps à l'activité sportive et à sa préparation. Waddington, comme Eric Dunning (Dunning et Sheard, 1979), parle de dé-amateurisation du sport ^s. Au cours du 20^{ème} siècle, on passe du sport comme fin en soi et donc de la distance aristocratique vis-à-vis des résultats et des récompenses, au sport comme moyen de gagner quelque chose. L'unification nationale par le marché et par l'État ouvre la possibilité de la compétition généralisée, de la professionnalisation (au sens d'activité rémunérée) et de la montée du sérieux dans la pratique sportive en raison de l'augmentation des différents enjeux (Dunning et Sheard, 1979). La commercialisation progressive du sport induit l'existence de récompenses encore plus fortes pour les vainqueurs ou de primes au départ pour les sportifs connus, en plus des revenus du sponsoring ou de la télévision : ceci donne de plus en plus de raisons de devenir encore plus sérieux et de ne pas vouloir être second, en même temps que la rationalisation signifie la possibilité de donner une valeur économique à de plus en plus de gestes sportifs.

De plus, le sport s'inscrit dans l'expression d'une identité supérieure, ici nationale. L'intérêt pour la compétition et le caractère de plus en plus sérieux du sport renvoient à des transformations culturelles comme, par exemple, aux États-Unis où, après 1945, le sport se met de plus en plus à représenter, aux yeux du public, une culture de la victoire typique des valeurs de la réussite individuelle, alors qu'il s'intégrait précédemment dans une culture du délasserment (Roberts et Olsen, 1989). Mais c'est aussi une forme de politisation du sport. Elle était évidente dans l'entre-deux-guerres et s'est accélérée après 1945, avec l'accession des pays coloniaux à l'indépendance, la Guerre froide et la montée des nationalismes. Cette politisation se traduit par la mobilisation des sportifs dans les causes politiques et l'engagement des États dans le processus de rationalisation du sport, dans la formation de l'encadrement ou la définition d'un statut pour les athlètes représentant la nation, voire dans le développement de

recherches pour la performance maximum. C'est le modèle est-allemand et soviétique décrit par Riordan (1991), le dopage d'État et le programme de sélection et d'entraînement systématique pour 10 000 jeunes athlètes dans l'ex-RDA. Aux États-Unis (Voy, 1991 ; Todd, 1987), c'est le développement des stéroïdes anabolisants, en collaboration avec les laboratoires CIBA, dans les années 1950, pour contrecarrer les Soviétiques lors des compétitions internationales.

Ce qui fait dire à Bette et Schimank (1995) que c'est la structure même du sport d'élite qui est une condition déterminante du dopage en raison du principe de performance, de l'importance accordée à la victoire, de la valeur du dépassement de soi, mais aussi de ses liens avec le monde médical, en plus des intérêts commerciaux et politiques. C'est donc une vision pessimiste des chances de toute lutte contre le dopage et une nouvelle mise en cause du sport de haut niveau.

Conclusion

Qu'on mette en évidence les transformations normatives qui exigent de l'individu qu'il soit meilleur que lui-même (Ehrenberg, 1999) ou qu'on évoque la force du regard scientifique, on ne peut qu'inscrire le dopage dans un mouvement plus général de médicalisation de la société, le sport n'en étant qu'une des applications. Ce qui rend, par exemple, d'autant plus difficile de tracer une frontière claire entre dopage et soin ou entre dopeurs et dopés. De même, il ne peut se comprendre sans l'augmentation des obligations qui pèsent sur le sportif quand il est le représentant d'une nation, d'intérêts économiques, mais aussi de lui-même.

4. LE DOPAGE ET LA SOCIALISATION SPORTIVE

On peut encore rapprocher un peu plus le dopage de ses acteurs en s'interrogeant sur les effets spécifiques de l'engagement dans un monde social défini par la valeur de la compétition et par les formes qu'elle prend, comme son organisation collective ou les exigences des différents sports, mais aussi par les vertus qu'il se prête. Cette partie présente les analyses qui permettent de comprendre comment le respect des valeurs sportives peut faire du dopage une pratique légitime et comment un problème qui est identifié depuis longtemps a du mal à être pris en charge par le milieu sportif. C'est là un enjeu décisif.

Les effets de la socialisation sportive

L'analyse du culturisme met en évidence la force de la culture du milieu. Le développement du dopage peut ainsi s'analyser en relation avec les cultures sportives, celle des sports de l'extrême (Baudry, 1991), des sports de glisse (Loret, 1995) ou des sports énergétiques comme le cyclisme ou l'athlétisme (Brissonneau, 2000). Sur le cyclisme, Calvet (1981), Calvet et al. (1989) et Faure (1998) mettent en avant les éléments que sont le marché et la charge de travail, le système de contraintes qui pèse sur le cycliste (rester dans le peloton pour pouvoir faire carrière et accepter les règles du milieu). Le corps est un instrument de travail, la souffrance fait partie de l'expérience corporelle, de l'habitus : les sports durs permettent de gagner sa vie et le dopage est un moyen légitime de le faire le mieux possible pour durer. Ces analyses voient le sportif comme un travailleur qui gère la durée de carrière, l'intensité de son travail, ses blessures, son stress, et voit dans le dopage un recours pour gagner ou rester et durer dans la carrière. Eventuellement, on pourra mettre en évidence qu'il existe une autre manière légitime de se doper, en mobilisant des techniques sophistiquées pour obtenir la victoire, comme dans le cas des marathoniens et des triathlètes (Faure, 1998).

À partir des concepts psychanalytiques, Carrier (1992, 1996, 1998 et 2000) propose une autre approche pour rendre compte aussi bien du dopage que des différentes psychopathologies rencontrées chez les sportifs. Plusieurs phénomènes peuvent être relevés qui sont générateurs de troubles identitaires pour ceux qui échouent : le fait qu'il y a peu d'élus, donc beaucoup d'échecs, ou que les jeunes athlètes soient porteurs de la réussite par procuration de leurs parents. C'est la reconnaissance par le monde sportif de la précocité comme paramètre de la performance qui produit une identité spécifique du sportif fondée sur le corps performant. Les assises narcissiques, au moment de l'adolescence, s'appuient sur une sollicitation physique intensive qui produit une idéalisation du corps et coupe l'adolescent du monde extérieur, plaçant l'entraîneur dans une position de substitut parental. Les troubles de l'après carrière, ou

ceux qui surgissent pendant la vie sportive, seront alors interprétés comme une addiction au travail musculaire ou comme des recherches du programme d'entraînement à remplir. Pour l'auteur, cette addiction pourra aussi bien se traduire par la boulimie que par l'usage excessif du minitel rose, d'une pratique sportive intensive ou de défonce toxicomaniaque.

Irlinger et al. (1996), dans une étude sur la reconversion des athlètes de haut niveau, mettent en évidence des problèmes de reconversion professionnelle, et notamment la dimension identitaire de cette reconversion. Il faut, pour les athlètes, redéfinir ce qu'ils sont et retrouver une reconnaissance sociale. Cette reconversion sera plus ou moins bien assurée selon les modes d'arrêt de l'activité, selon l'âge (âge d'entrée dans le sport et âge de sortie), les circonstances (arrêt sur un échec ou sur un succès, sur une blessure ou par anticipation d'une fin inévitable de la carrière sportive), le type de lien avec son entourage (famille, compagne ou compagnon) ou le caractère plus ou moins exclusif de la socialisation sportive, tout ceci produisant une dépendance plus ou moins forte vis-à-vis de l'organisation du temps sportif, du rapport au corps, du rapport aux expériences heureuses ou malheureuses qui font la vie sportive, et de l'entraîneur ou de la fédération. Ce sont là des questions qui ne sont pas sans rappeler certaines de celles posées par l'analyse des sorties de la drogue quand on met en évidence que l'entrée précoce dans la consommation et le trafic implique une socialisation quasi exclusive au sein du monde de la drogue et rend d'autant plus difficile d'en sortir (Adler, 1985).

Le dopage comme déviance

Il est tentant de caractériser le dopage comme une déviance. Pour Lüschen (2000), c'est bien le cas : si le sport est fondé sur le principe d'égalité des chances, le dopage est illégal et déviant puisqu'il cherche à faire bénéficier d'un avantage indu. Mais pourquoi est-ce difficile de considérer que le dopage est une déviance et pourquoi le monde du sport a-t-il mis si longtemps à le reconnaître ? Parce qu'on ne voit pas pourquoi le sportif est accusé quand le dopage est admis dans le reste de la société ou que cela paraît relever d'une éthique antique du sport.

Pour Lüschen, on peut développer deux arguments théoriques pour expliquer l'émergence du dopage à une aussi grande échelle. D'abord, celui de Durkheim avec la théorie de l'anomie comme expression de la non-reconnaissance des normes sociales dont le dopage serait l'expression dans le domaine sportif. Mais l'hypothèse est considérée comme trop générale. C'est pourquoi il examine, ensuite, l'argument de Merton qui met en évidence la contradiction entre les exigences imposées aux athlètes (motivations et récompenses) et l'utilisation de moyens illégaux pour y parvenir. Dans le schéma mertonien de la déviance, le sportif dopé appartient à la catégorie des déviants en tant qu'innovateurs qui acceptent les buts généraux mais rejettent les moyens légaux au profit de moyens illégaux. Lüschen complète son propos en se référant aux analyses de Sutherland et Cressey (1966) : la déviance suppose toujours une action collective, mais est remarquable en ce qu'elle ne touche pas tous les individus soumis aux mêmes conditions d'existence sociale. Le comportement déviant s'apprend par l'interaction avec d'autres personnes et se déroule dans un cadre restreint de relations personnelles. L'apprentissage suppose l'acquisition de techniques rudimentaires ou sophistiquées et l'adoption de mobiles et de rationalisations. Le dopage est donc le résultat d'une coopération qui implique aussi bien des athlètes que des médecins ou des entraîneurs. Ces sous-cultures du dopage se constituent dans le jeu entre la contrainte interne, l'intériorisation des normes du sport, et les contraintes externes, l'action des organisations sportives pour faire respecter les règles, et ce sont les faiblesses de ces contraintes externes qui expliquent le développement de déviations. Elles se nourrissent

aussi de ce que les normes et les valeurs des sous-cultures sont en relation avec le système social : plus on est en bas du système social, plus il y a de gain à chercher à agir par des moyens illégaux. Ce qui explique que le cyclisme, l'haltérophilie et les sports les plus populaires soient les plus touchés par le dopage. Et la difficulté à reconnaître le dopage, par la société, par le monde du sport et par les dopés, vient aussi de sa quasi légitimation par la place occupée par la médecine (on retrouve Waddington, 2000) et par l'émergence d'une médecine du sport, ces deux facteurs se conjuguant pour rendre floue la frontière entre soin et dopage. Ce sont là des modes de légitimation du dopage en ce qu'ils donnent la possibilité de rationaliser son usage ou d'argumenter rationnellement son usage par la manière de vaincre, par le service à rendre à l'équipe ou à la nation.

Dopage et conformité sportive

L'analyse proposée par Coakley (2001) constitue en quelque sorte l'équivalent en sport des travaux d'Howard Becker et de la sociologie interactionniste de la déviance. Selon Coakley, le dopage apparaît bien comme une des formes de la déviance dans le sport, avec la violence, la tricherie ou le harcèlement sexuel, car cela contrevient aux règles du sport et de la société, et doublement car le sport se veut exemplaire. Il ne peut être, pourtant, considéré comme une déviance, plutôt comme une hyper-conformité aux normes du sport de compétition.

Car comment définir la déviance ? Pour l'interprétation fonctionnaliste, la déviance est le rejet des buts culturels acceptés et des moyens légitimes d'y parvenir. La moralité est équivalente à la conformité au nom de l'acceptation des valeurs sociales et de la bonne socialisation. S'il y a déviance, c'est qu'il y a mauvaise socialisation et des dysfonctionnements sociaux qu'il faudrait réparer. Mais en sport, serait déviant celui qui ne voudrait pas gagner, ne voudrait pas exercer ses habiletés ou travailler dur. Un des problèmes est de savoir quelles sont les valeurs légitimes du sport : être fair-play ? s'amuser ? ou gagner ?

Dans un cas, ce qui est déviant, faire une faute volontaire, est acceptable dans l'autre, car c'est être réaliste ou vouloir la victoire. Une autre raison rend difficile de parler de déviance à propos du dopage : elle concerne la question du jeu avec les règles. En effet, dans l'arène sportive, si tricher ou se doper sont peut-être liés aux nouveaux enjeux du sport, ce sont aussi des applications du principe qui consiste à jouer aux limites de ce qui est autorisé par les arbitres et les règles. Les règlements sont plus précis aujourd'hui qu'avant, ainsi la liste des substances dopantes par exemple, et on peut penser que la volonté d'aller aux limites des règles va de pair avec la montée des enjeux de la compétition comme avec la complexification des règles, à laquelle répond l'augmentation du savoir-faire des athlètes et des entraîneurs dans la capacité à les contourner. Le monde du sport de compétition produit en fait une inversion des valeurs entre agressivité et engagement, entre activité en soi et activité pour une récompense. De plus, ce qui est déviant dans la société ne l'est pas dans le sport, et n'est pas vu comme tel par la société : la vitesse excessive, l'échange de coups, les échanges affectifs entre personnes du même sexe, les comportements à risque ; de la même façon, les entraîneurs (comme les instructeurs militaires) se comportent d'une façon qui paraîtrait intolérable, l'autoritarisme par exemple, s'il s'agissait d'un instituteur ou d'un chef de bureau : c'est un monde social particulier dont les comportements déviants sont bien vus par la société.

Deux autres problèmes sont posés par la conception fonctionnaliste de la déviance. D'abord, elle amène à penser que pour résoudre le problème, il faut encore plus de conformité : mieux détecter, mieux punir, mieux éduquer les individus aux normes et règles, etc. Elle court le risque de renforcer les formes d'hyper-conformisme. Ensuite, elle induit une vision moralisante des individus déviants : ce sont des fruits pourris, immoraux, manquant de caractère, malsains, etc. En fait, les athlètes sont les plus conformes aux normes du monde sportif qu'ils acceptent sans critique parce qu'ils sont hyper-conformes.

Car les athlètes ne reconnaissent pas leur comportement comme déviant : ce qu'ils font leur paraît normal. Ils ne consomment pas des produits dopants parce qu'ils manquent de caractère ou ne connaissent pas les règles ; ils ne sont pas des victimes d'un système qui les exploite. Mais ils acceptent les normes de l'éthique de la haute compétition et veulent y rester. C'est pour maintenir leur identité en restant dans le jeu et en partageant les expériences qu'ils cachent leurs blessures et ont recours à des produits pour rester dans le jeu. La longue histoire de l'utilisation de produits pour améliorer la performance tend à démontrer que l'argent, les médias ou la décadence des valeurs n'expliquent pas l'existence du dopage et que le recours à cette pratique n'est pas le signe d'une déficience morale ou d'une socialisation défailante, car ce sont aussi les meilleurs qui se dopent. L'hypothèse est donc celle du dopage comme une forme d'hyper-conformité aux valeurs du sport : se doper c'est faire le mieux possible son travail d'athlète et réaliser pleinement son identité en cherchant à atteindre son meilleur niveau pour rester dans le groupe. Ce qui dépasse tous les pouvoirs de dissuasion des contrôles. La déviance sportive est particulière car elle provient d'une acceptation inconditionnée des normes plutôt que d'un rejet des normes qui amène les individus à transgresser des règles comme risquer la blessure, être brutal ou se doper au nom du respect des normes du milieu. Et dans un cadre où l'entraînement et la

performance sont médicalisés, la croyance dans la relation légitime entre performance et ingestion d'une substance est normale.

L'argument qui verrait dans le dopage une forme d'exploitation de la force de travail des sportifs, surtout s'ils viennent des classes dominées, n'est pas non plus valable. D'une part parce que le dopage déviance n'existe pas seulement dans les sports professionnels, où on pourrait voir des formes d'exploitation capitalistes de la force de travail sportif, mais aussi chez les amateurs. D'autre part parce que la solution consistant à ce que les athlètes prennent leur destin en main et décident de ce qui est bon pour eux n'arrangerait pas les choses. Le problème reste en effet celui des valeurs poursuivies : il n'y a pas que le profit dans le sport capitaliste, il y a aussi le sens de l'activité sportive et, de ce point de vue, les athlètes organisés, comme dans les sports professionnels, ne sont pas nécessairement les plus prêts à accepter la répression du dopage.

L'analyse de la déviance dans le sport doit prendre en compte deux choses : le fait que les normes sociales émergent dans les relations complexes à l'œuvre dans le sport et dans la société ; et que les comportements, les idées, les traits de caractère se rangent dans un ensemble accepté d'options qui vont de la sous-conformité à l'hyper-conformité. Les déviations sous-conformes sont l'ignorance ou le rejet des normes et leur forme extrême est l'anarchie. Les déviations hyper-conformes relèvent de l'acceptation non critique des normes, leur forme extrême est la foi aveugle. En sport, les déviations ne viennent pas de ce qu'on est sous-conforme, par ignorance ou rejet des normes sportives, mais de ce qu'on est hyper-conforme et que l'engagement a des conséquences dangereuses pour la santé ou la vie de soi et des autres.

Ainsi, Ewald et Jiobu (1985) montrent que les body-builders et les marathoniens présentent des déviations d'hyper-conformité, comme l'acceptation des normes d'entraînement à un point tel qu'ils oublient leurs devoirs familiaux, leur santé ou leur travail. On doit être prêt à sacrifier sa santé mentale ou son bien-être physique pour réussir, acceptant les régimes draconiens, le surentraînement, le contrôle de poids, les blessures (Wasielewski 1991 ; Johns, 1997). Il existe ainsi un système de valeurs dans le sport de haute performance, qui encourage au respect d'un ensemble de normes utilisées par les athlètes pour s'évaluer et évaluer les autres lorsqu'ils s'entraînent ou font des compétitions (Donnelly, 1988 ; Coakley et Donnelly, 1999). Ces normes définissent ce que doit être un athlète évoluant dans le sport de haute compétition et ce qui permet de se considérer légitimement comme tel. Un athlète fait des sacrifices pour son sport ; il lui donne la priorité sur toute autre chose ; il doit avoir l'attitude qui convient, démontrer son engagement, montrer de la fidélité vis-à-vis des autres athlètes de l'équipe, faire les sacrifices nécessaires pour rester dans le jeu. Etre un athlète, c'est rencontrer les demandes des autres et de la compétition, en payer le prix. Un athlète recherche les distinctions : il suit la devise olympique, la recherche de toujours plus de perfection. Gagner exprime la réussite de cette exigence et fait sortir du rang. Dans ce cadre, la défaite doit préparer des victoires. L'athlète accepte les risques et peut jouer dans la douleur, ce qui est un signe de courage et d'engagement. Il accepte les défis et fait preuve de courage physique et moral pour surmonter tous les obstacles, que ce soit la peur ou la blessure. De plus, un joueur blessé qui joue inspire de la confiance à ses camarades. L'athlète n'a pas de limites dans la recherche de ses possibilités car tout est possible si on le veut. Ce sont là des valeurs que beaucoup d'autres personnes dans la société valorisent : le sacrifice, la recherche de l'amélioration, la force de surmonter les difficultés et de poursuivre son rêve. La conformité à l'éthique sportive est ce qui fait que le sport est une activité aussi excitante pour ceux qui le pratiquent. La sous-conformité, par opposition, exclut du sport de haute compétition : elle signifierait ne pas se battre, ne pas chercher à surmonter les difficultés, etc., ce que tout le monde rejette, les médias comme le public, les entraîneurs et les coéquipiers.

Déviance positive

Cette hyper-conformité, Coakley la nomme déviance positive. Pourquoi s'engage-t-on dans la déviance positive ? Pour deux raisons majeures : l'expérience est si satisfaisante qu'on veut la continuer le plus longtemps possible ; on a plus de chance d'être coopté si on se conforme à ce modèle. Dans ce cadre, on ne voit pas qu'il y a déviance tant que l'identité est réaffirmée par les autres athlètes et les entraîneurs.

Qui accepte le mieux cette logique ? Ceux qui ont une faible estime d'eux-mêmes et qui sont prêts à faire des sacrifices pour être acceptés et ceux qui pensent que le sport est leur seul moyen de devenir important dans le monde social. C'est donc la vulnérabilité de l'athlète aux demandes du groupe (pairs et coach) qui l'amène à devenir hyper-conforme. Mais il existe en plus des stratégies pour créer des environnements propices à maintenir les athlètes au stade de l'adolescence et les pousser à confirmer en permanence aux yeux des autres qu'ils répondent aux exigences par l'existence de rites d'intégration et par la création d'un univers clos où le lien avec le sport est dominant, où l'ensemble des autres mondes est subordonné au sport et à ses valeurs, où on n'a pas besoin de penser à autre chose qu'au sport. C'est ainsi qu'on peut penser la naissance d'une dépendance et de comportements hyper-conformes. Le sentiment d'appartenance à l'élite renforce l'identité par les liens avec des pairs qui sont considérés comme supérieurs aux autres, ce qui permet la normalisation progressive des comportements d'engagement total en faveur de la performance. Ceux qui pratiquent des sports à risques ou les éléments d'élite des sports professionnels se considèrent profondément différents des gens ordinaires : les « autres » ne comprennent pas ce que c'est qu'être un athlète. Ce sont des processus qu'on pourra retrouver dans les troupes d'élite, chez les pilotes d'essai ou chez les astronautes, mais aussi dans d'autres milieux qui développent des fraternités.

Dans ce cadre, le dopage a de bonnes raisons de se développer et les athlètes disposent d'un vaste argumentaire légitimant l'usage de produits dopants. Toujours selon Coakley, les athlètes savent que le sport de haut niveau n'est pas bon pour la santé ; de plus, ils savent que les adversaires utilisent les produits dopants, mais aussi ceux qui ne participent pas à la vie sportive. Ils pensent que la mise renouvelée sur le marché de nouvelles substances pour la performance ou pour le soin (que ce soit le Viagra, le Prozac ou tout autre médicament) fait du recours à ces substances quelque chose de normal. Tout comme la concurrence sur le marché sportif provoque une intensification de la recherche de techniques et de produits pour rester dans le coup ou faire le break ». Le recours au dopage est d'autant plus normal que la visibilité et l'importance des ressources que génère le sport sont de puissants incitateurs pour la recherche sur les drogues de performance et une offre toujours renouvelée. De plus, le développement des médecines alternatives assure une offre de produits qui jouent sur le décalage permanent entre les innovations et la connaissance scientifique, toujours limitée et en retard, des effets, ce qui entraîne un manque de crédibilité des messages éducatifs et la valorisation de l'automédication. De même, le flou des définitions du dopage, entre médicament et drogue, entre artifice et nature, permet de légitimer des usages qu'on ne peut pas immédiatement caractériser. Le sportif partage sans doute aussi la fascination pour la technologie et les possibilités infinies d'étendre les limites humaines dans un monde où être le meilleur, respecter la culture de l'excellence et de l'accomplissement de soi sont des valeurs, tout comme la rationalisation des usages du corps, apprise dans les entraînements, transforme les relations entre le corps et l'esprit : l'esprit peut voir le corps comme une matière malléable à l'infini et donc susceptible d'être cultivée pour le succès. Les sportifs apprennent les normes en vigueur, concernant par exemple l'usage des produits dans les vestiaires et dans les gymnases, au travers des routines quotidiennes. Dans les contacts avec les administrateurs, les coaches, les médias ou les fans, les athlètes savent qu'ils doivent faire leur devoir et aller jusqu'au bout de leurs capacités. Et, dans une société où la hiérarchie et la répartition des rôles entre les sexes sont mises en cause, les produits s'insèrent dans une recherche chimique de la sur-virilité pour les hommes et de la transformation des attributs de la féminité pour les femmes.

Ces mécanismes, et le sentiment d'être un être unique et extraordinaire, permettent de faire l'hypothèse que la volonté de jouer le jeu est plus forte que le désir de gagner ou de faire de l'argent. En effet, même ceux qui n'ont aucune chance d'être des grands athlètes veulent rester dans le jeu et respecter les normes de l'éthique de la performance. Cette volonté et le sentiment d'appartenir à une élite créent une loi du silence qui protège le groupe contre les accusations venues de l'extérieur. Pour Coakley, comme pour d'autres observateurs (Vigarello, 1999), cette loi du silence est renforcée et protégée par l'incrédulité des spectateurs admiratifs qui récusent les accusations de dopage comme toute autre accusation qui mettrait en avant la sous-conformité des athlètes dans les relations sociales ordinaires, comme être violent vis-à-vis des « autres », les conduites asociales, les excès divers d'alcool ou de drogue. Les affaires médiatiques qui dressent des listes et dénoncent des scandales où sont impliqués des sportifs voient rarement remettre en cause le fonctionnement des valeurs sportives. En tout cas, pour les

pouvoirs du sport, la sur-conformité est une bénédiction et on ne veut pas la condamner ou exclure les mauvais sujets.

Le monde sportif : l'autonomie...

Pour Coakley (2001), c'est bien un des défis du sport que de pouvoir contrôler le dopage et toutes les formes de déviance qui viennent de la socialisation sans distance aux valeurs du sport de compétition. La seule solution serait que le monde du sport accepte de mettre en évidence les limites qu'il ne faut pas dépasser. Pour Lüschen (2000), comme pour beaucoup d'auteurs, pour pouvoir vraiment contrôler le dopage, il faut un système légal international. Son développement proviendrait de la reconnaissance de l'autonomie nécessaire du sport. Mais le problème posé est bien celui de la capacité du sport à faire respecter ses propres règles. Car le sport est comme la médecine de Kant (Le Blanc, 2002). Il conquiert progressivement son autonomie : celle de n'être soumis à aucune fin extérieure pour le respect de ses principes de fonctionnement, la compétition entre égaux. Mais près de deux siècles plus tard, la question est moins de garantir son autonomie contre des adversaires que d'empêcher son développement incontrôlé et illimité. Car Lüschen constate que la loi des organisations sportives et les moyens qu'elles mettent en place pour faire respecter les principes et les valeurs du sport ne sont pas assez opérantes. À première vue, s'il y a bien affirmation de principes valables pour tous, c'est faux au niveau des fonctionnements et des règles qui varient selon les pays et selon les sports. La conscience est récente dans le sport que celui-ci doit être capable de contrôler lui-même le dopage sous peine de perdre son autorité et son autonomie.

En fait, selon Lüschen (2000), les organisations sportives ont longtemps et largement favorisé les pratiques de dopage. Le rapport Dubin sur Ben Johnson, qui a démontré la responsabilité de la fédération canadienne d'athlétisme, en est un exemple. Tout comme le sont les pressions commerciales dans la NFL (National Football League) ou les pressions politiques en RDA. Elles sont laxistes ou bien elles ne savent pas faire respecter leurs propres règles. Ce n'est qu'en 1999 que le CIO a créé une nouvelle commission de contrôle et son instance d'arbitrage avait été fondée avant qu'on ait établi les règles à faire respecter. D'où question de la capacité du sport à contrôler ses propres affaires. Jennings et Sambrook (2000) et Simson et Jennings (1992) insistent sur la montée des enjeux économiques et commerciaux pour expliquer la difficulté à lutter contre le dopage. Ils montrent que le CIO a autant intérêt à développer une politique contre le dopage, pour défendre l'éthique sportive et ne pas faire fuir ses sponsors, qu'à cacher les cas de dopage pour les mêmes raisons. L'institution olympique est victime du double bind.

Petitbois (1998), à travers des entretiens avec des acteurs de différents sports, étudie comment la contre-société sportive fait face à ce qui la nie sur le plan de la santé, de la morale, de la tricherie et qui met en cause le modèle de comportement sportif. Il donne les éléments d'une analyse d'un processus d'irresponsabilisation en montrant comment le dopage est ce dont on ne veut pas parler et sur lequel on ne peut pas agir. Dans le sport, le cloisonnement des fonctions administrative, politique ou sportive, et les hiérarchies entre les compétences spécifiques amènent des stratégies d'occultation reposant sur le refus de savoir, parce que le dopage n'est pas un problème que peut résoudre un entraîneur, et l'application routinière du règlement ne cherche pas à connaître les causes du problème. Le secret est ici ce qu'on ne veut pas savoir parce que ce n'est pas de son domaine de compétence.

Pour Vigarello (1999), c'est la prétention du sport à s'ériger en contre-société vertueuse qui l'empêche de reconnaître le problème. Cette contre-société sportive définit sa pureté en établissant des frontières : avant, c'était le professionnalisme et l'argent, aujourd'hui c'est le dopage. Mais cette frontière est difficile à tracer car les critères qui permettraient de définir le dopage sont éminemment discutables : que vaut, par exemple, la définition du dopage comme recours à des moyens artificiels pour obtenir un avantage injuste quand l'ensemble du sport moderne repose sur la mobilisation de technologies de plus en plus sophistiquées ? Comment reconnaître que le dopage pourrait être une conséquence du sport de compétition quand on définit le sport comme le monde vertueux par excellence ? D'où le fait qu'on ne puisse instruire uniquement que des procès en sorcellerie et qu'il soit impossible d'obtenir l'aveu des « coupables ». Le sport n'a créé le délit de dopage que pour sauver sa morale. Or la morale est insuffisante pour faire face au problème, car le dopage est un problème sanitaire, puisqu'il y a médicalisation du dopage, et c'est un problème de santé publique, car le phénomène s'étend hors du sport de haut niveau.

Et c'est aussi un problème pénal en raison de l'existence d'un trafic organisé important. L'intervention publique est donc nécessaire puisque les enjeux sont ceux de la santé, des moyens à mettre en œuvre et que l'indépendance du contrôleur, les fédérations sportives, n'est pas assurée.

... et le secret

Le dopage peut s'analyser, à l'inverse, comme le résultat de la perte d'autonomie du sport (Waser, 1998 ; 2000). Les pouvoirs sportifs ont trop de difficultés à garder le monopole de la définition légitime du sport quand le professionnalisme d'abord, la médiatisation ensuite développent de nouveaux enjeux (pour les sportifs, gagner leur vie) ou de nouvelles définitions (du public des initiés au grand public qui veut du spectacle), ou encore quand la partisanerie définit ses propres critères d'excellence. Dans le sport contemporain, le pouvoir de consécration ou de sanction passe aux organisateurs de spectacle et aux juges et les différents acteurs cherchent à faire prévaloir leurs intérêts : les joueurs et les athlètes cherchent l'honneur et poursuivent leurs intérêts financiers, les arbitres et les juges fédéraux veulent plus de reconnaissance, les dirigeants des clubs veulent plus de revenus, les entreprises médicales veulent soigner encore plus, les journalistes veulent de l'information et créer des événements, les instances judiciaires veulent faire respecter la loi et les éducateurs rester coubertinien. On assiste aujourd'hui au développement de la concurrence entre les organisateurs de spectacle et les fédérations ou entre les nouveaux sports fun ou les pratiques ludiques, porteurs de leurs propres valeurs, dont la recherche des sensations illimitées, face aux sports institués. La lutte affirmée contre le dopage apparaît dans ce contexte comme un moyen de garder le monopole du marché de la pratique sportive.

On retrouve ces arguments chez Duret (2001). Le contexte présent est celui d'une crise de légitimité de l'institution sportive, marquée par le passage d'une morale sportive unifiée à une pluralisation des normes pour définir ce qu'est l'identité du sportif et ses conduites légitimes. Le dopage en constitue un exemple. Le sport est confronté au soupçon en raison des limites des contrôles anti-dopage ou des enquêtes et des recherches qui peinent à quantifier et à qualifier le phénomène. Cette situation produit une dramaturgie des affaires de dopage (Duret, 1999) dans laquelle les enquêteurs (en général, des journalistes) traquent la preuve pour mobiliser le public tandis que les accusés cherchent à sauver leur honneur sportif (leur grandeur, dans le vocabulaire boltanskien de Duret). On recherche des signes comme les prises de kilos, les changements physiques, les liens des sportifs avec des personnes douteuses, les performances inexplicables. Tandis que les coupables, selon le degré de culpabilité reconnue, déploient des stratégies défensives reposant sur le rejet de l'accusation (on nie en reportant le doute sur les autres, leurs performances douteuses ou leur envie et leur jalousie), se définissent comme persécutés, reportent l'accusation sur un tiers (soigneur indélicat), banalisent le phénomène (tout le monde fait ça), retournent le stigmate en sacrifice consenti pour la grandeur du sport ou enfin se convertissent à la lutte morale contre le dopage. Dans un autre ouvrage (Duret et Trabal, 2001) sont mises en évidence d'autres manières pour rester grand : la défense de l'engagement total dans le sport, la fidélité à la famille sportive, la défense de la transparence et de la vérité, la conduite virile qui sait résister aux pressions de la presse ou de la police, et le respect de l'employeur.

L'incapacité du sport à maîtriser ses évolutions entraîne le passage des scandales aux affaires (Duret et Trabal, 2001). Le scandale est ce qui est provoqué par l'institution sportive pour se renforcer : on est face à des transgressions individuelles mais ponctuelles. Les affaires débordent les frontières et mettent en danger l'institution : c'est un système qui est mis en cause. Dans le scandale, il y a consensus sur le délit, une décision et des sanctions rapides sont prises contre un athlète qui apparaît comme un bouc émissaire, par exemple Ben Johnson. L'affaire repose sur le déplacement des normes. Il y a apparition d'une pluralité de points de vue et d'argumentations. Un des aspects le plus marquant est le recours au judiciaire face à la justice sportive qui est mise en défaut dans des affaires très spectaculaires où les athlètes condamnés pour dopage (Krabbe, Reynolds) obtiennent des tribunaux civils la condamnation des fédérations pour vices de procédures, atteintes à la liberté personnelle ou au droit du travail, ou en suscitant un doute scientifique sur la qualification de dopage. La justice sportive est aussi mise en cause par les athlètes et le public pour des raisons d'identité collective. Les dopés sont alors des « beurs », des « prolos », des « Ossies » (ex-Allemands de l'Est), des athlètes noirs, dont on estime que la mise en cause tient à leurs caractéristiques sociales ou culturelles.

Conclusion

Le monde sportif est organisé autour de valeurs et de règles, mais les valeurs énoncées sont en tension les unes avec les autres, ainsi la maxime selon laquelle « l'important est de participer » avec celle qui dit « citius, altius, fortius »¹⁰. Les règles sont, elles, interprétables : le recours au dopage s'installe dans cet espace d'incertitude. Le monde sportif est aussi un milieu, avec ses valeurs et ses règles, ses usages et ses routines, ses strates de savoir-faire et d'expériences : c'est leur observation et leur maniement qui permettent d'être reconnus et de passer les étapes qui font qu'on devient un membre du groupe et qu'on peut le rester. Qu'on ait affaire, ici, au dopage ou au fait de faire ce qu'il faut pour rester dans le groupe importe peu de ce point de vue : il s'agit de défendre son identité en tant que sportif professionnel.

Les analyses proposées reposent sur le sport professionnel américain : on peut toujours se demander s'il en est de même dans le sport européen. N'oublions pas non plus que le raisonnement de Coakley ne porte pas uniquement sur le dopage, mais plus généralement sur les forces qui poussent à transgresser les règles et à garder le secret sur la question du dopage. Qu'on évoque la défense de l'intégrité du groupe auquel on appartient ou, quand on représente de grandes fédérations, celle de la contre-société vertueuse du sport, on peut comprendre que l'existence de secrets soit une des conséquences de la constitution d'un monde autonome doté de ses propres règles (Simmel, 1991)¹¹. Le scandale ou l'affaire sont les seuls modes d'émergence publique de questions comme le dopage.

5. LA RÉGULATION DU DOPAGE : QUELLE POLITIQUE ?

Si le mouvement sportif ne peut reconnaître les problèmes existant en son sein, qui agit effectivement et qui doit agir ? C'est-à-dire quelle place serait à définir pour les formes d'autocontrôle en sport ? Car on a bien ici la question des formes de régulation d'un problème social tel que Castel et Coppel (1991) l'ont analysé pour la toxicomanie, entre auto-contrôle, contrôles sociétaux, hétéro-contrôle. Dans cette partie, on se propose donc de présenter, d'une part, les débats et les arguments qui pourraient fonder une politique du dopage, d'autre part, les dispositifs politiques existants et les dynamiques qui ont contribué à les mettre en place.

Définir et argumenter

Il n'y a pas à ce jour de consensus sur la définition du dopage, à part la liste des produits prohibés édictée par le CIO, et celle-ci ne concerne que les sportifs. Dans Laure (2000a), on voit la grande difficulté à élaborer une définition qui puisse être acceptée par tous, puisqu'on doit tenir compte des produits, qu'on doit apprécier s'ils relèvent du dopage, ce qui peut varier selon les sports, quelle est la frontière entre ce qui est considéré comme naturel ou artificiel, entre soin et dopage, la dangerosité de la substance, voire l'intention de tricher, etc. À la recherche d'une définition qu'on voudrait objective s'ajoute la nature des arguments sur lesquels fonder une politique du dopage. Si l'on met à part la condamnation de la tricherie ou le danger pour la santé, dans la perception commune comme dans celle des acteurs du sport et de la lutte contre le dopage, la distinction naturel/artificiel paraît souvent un fondement sûr : le dopé accroît artificiellement son potentiel physique et, de plus, le naturel va avec d'autres valeurs morales comme l'effort, la volonté, le travail et la santé, alors que l'artificiel signifie tricherie, déchéance et risque sanitaire (Duret, 2001). Que faut-il penser de cette frontière ? Peut-on à la fois récuser son arbitraire et son caractère fluctuant et condamner le dopage ?

Prenons appui sur les quelques textes de philosophie du sport pour mettre à plat les arguments qui concernent les bonnes et mauvaises raisons de condamner le dopage. Pourquoi doit-on interdire le dopage ou le combattre (Hyland, 1990 ; Simon, 1995 ; Perry, 1995) ? L'argument premier est celui de la justice sportive et du non respect des règles du fair-play car le dopé se donne un avantage injuste dans un monde qui a pour principe l'organisation de la compétition juste. De plus, se doper est coûteux et peut donc introduire une différence entre ceux qui peuvent s'offrir les produits et ceux qui ne le peuvent pas. Ces derniers ont aussi toutes chances d'être ceux qui ne pourraient pas bénéficier d'une aide médicale capable de contrôler les effets du produit. Ce point ouvre sur une deuxième série d'arguments portant sur le fait que le dopage met en danger la santé de ceux qui s'y soumettent dans la mesure où on connaît trop bien la dangerosité des produits ou, à l'inverse, qu'on n'en connaît pas exactement les effets sur le corps. Le recours à des produits dopants met ainsi en cause l'intégrité de l'individu qui

ingère des substances étrangères à son propre corps et qui vont faire fonctionner le corps au-delà de ses aptitudes naturelles : le dopage est donc cet artifice qui contrevient au principe de l'usage des capacités naturelles. Atteinte à l'intégrité physique de l'individu, le dopage est aussi moralement condamnable parce qu'il apparaît comme une forme de coercition : l'athlète qui veut rester fidèle à l'éthique sportive, mais veut retrouver l'égalité perdue, se voit imposer une autre règle par ceux qui se dopent, sans compter que la coercition peut être aussi celle qui est exercée par des membres de l'entourage. Un dernier type d'argument porte sur la mise en cause de l'exemplarité du sport : le dopage, qui est une tricherie, porte donc atteinte à l'image du sportif et du sport en général comme modèle pour l'éducation des jeunes ou comme moyen exemplaire d'intégration.

Ces arguments sont l'objet de critiques (Vargas, 1992 ; König, 1995 ; Brown, 1995 a, 1995 b, 2001). Brown, notamment, met en question la frontière entre la drogue et le dopage : en quoi le cannabis est-il un produit dopant ? Ou bien la frontière entre dopage et soin : pourquoi la Ventoline®, médicament contre l'asthme, serait-elle interdite aux sportifs ? De plus, on peut considérer que le dopage n'est pas qu'une amélioration des performances car il pourrait aussi bien être une restauration de la santé du sportif. Et la mise en question du dopage comme danger sanitaire est récusée en raison du manque de connaissance des effets réels des produits. Si la question était celle de la mise en cause de la santé des sportifs, c'est le sport de haut niveau lui-même qu'il faudrait mettre en question. Et c'est en considérant ce sport qu'on met en évidence la caractère discutable des défenseurs d'un sport naturel ou d'un sport juste. En effet, le sport d'élite repose sur toutes sortes d'artifices en vue d'améliorer la performance ou le confort des athlètes : les perches en fibre de verre, les revêtements des pistes, le dérailleur et l'entraînement. Alors pourquoi exclure l'artifice que constituerait le dopage ? D'autant plus qu'il y a des techniques considérées comme du dopage qui reposent sur l'utilisation de produits naturels comme la testostérone ou les techniques de transfusion et d'autotransfusions. En fait, la condamnation du dopage comme artifice revient à mettre en cause un principe fondamental du sport, et qui l'attache à la modernité, à savoir son rapport à l'idée d'un progrès de l'humanité notamment à travers la production continue d'artefacts (Vargas, 1992). Et en refusant les artefacts, les défenseurs de la morale du sport vont à l'encontre de leur souci de l'égalité des compétiteurs qui peuvent mettre plus ou moins d'argent dans la préparation des compétitions, qui vivent en permanence à la montagne et sont favorisés pour les épreuves de ski, sans parler des inégalités naturelles (le rythme cardiaque, la taille, la force naturelle) qui ne peuvent être réparées que grâce à des artifices. Ainsi, Redeker (1998) voit dans la condamnation du dopage un « un intégrisme biologique ». Le sport est, pour lui, un dopant social et une drogue abrutissante - on reconnaît ici la formule de l'opium du peuple. Mais en même temps, il critique la condamnation du dopage qui nie le recours à la technologie et à la chimie au nom du darwinisme social qui veut que le plus fort, naturellement fort, gagne. Il considère que les acteurs du sport (fédérations, pouvoirs publics ou journalistes) condamnent le dopage parce qu'ils y voient un artifice qui empêcherait de distinguer les vrais élus et fait donc perdre les repères d'une société qui croit à la supériorité naturelle. Quant au sportif comme modèle, en quoi le fait d'être parfait constitue-t-il un véritable modèle moral ? L'humanité et la moralité sont aussi présentes dans les faiblesses des individus (Brown, 1995a, 1995b).

On retrouve donc à propos du dopage des débats identiques à ceux qu'on connaît sur les drogues, concernant la signification de l'autonomie de l'individu¹², de la responsabilité sociale impliquant qu'on doit s'inquiéter de la santé des personnes, mais susceptible de se transformer en paternalisme chez ceux qui veulent empêcher les gens de faire ce qui leur paraît bon, de la place des règles lorsqu'on veut maintenir l'égalité et l'incertitude. Il y a là autant de raisons morales de lutter contre le dopage, que de bonnes raisons politiques ou économiques pour garder, voire sauver, cette activité si spécifique qu'est le sport d'élite, de haut niveau, professionnel ou spectacle.

Le sport, un arbitraire légitime

Une déviance répandue est-elle pour autant légitime ? Cela soulève la question des lois spécifiques à un domaine (Lüschen, 2000). Lüschen fait l'hypothèse que les individus qui ont intériorisé les normes du sport adoptent un comportement qui leur interdit d'avoir des pratiques détruisant les conditions mêmes de la compétition. Il reprend l'analyse de Simmel (1992) du pouvoir unifiant de la compétition ou du conflit : la rencontre sportive n'est pas une coopération, ce n'est pas de l'altruisme ou du désintéressement, mais une forme sociale impliquant de respecter les conditions d'une compétition juste

pour le présent et pour le futur, afin de préserver les conditions mêmes de la compétition. C'est une hypothèse qui, pour lui, permet de penser que le dopage n'est pas totalement répandu : ce n'est pas parce que les normes sont violées que ces violations sont communes et largement répandues. C'est aussi une raison forte de considérer qu'il y a une légitimité à intervenir sur les pratiques qui mettent en danger ce principe de compétition.

L'argument développé par Yonnet (1998) va aussi dans le sens du maintien d'une condamnation du dopage au nom des principes mêmes du sport de compétition qu'il appelle sport-spectacle. Pourquoi traque-t-on le dopage dans le sport seul ? Le premier argument est l'aide malhonnête à la performance et, le second, la santé. Mais il est faux de dire que le sport est bon pour la santé : l'athlète est un être extraordinaire qu'on forme à faire des choses encore plus extraordinaires. L'argument essentiel est donc celui de la triche par rapport au principe de l'égalité des rivaux et de l'incertitude qu'elle induit, ce que le dopage rompt. Le sport est un domaine d'activité se définissant par l'organisation de l'égalité des compétiteurs afin de produire de l'incertitude, qui est à la source de l'engouement pour le sport. Il y a une légitimité du sport, comme de tout univers social, à dresser des frontières entre ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Les arguments contre le dopage se référant à l'artifice sont sans doute faux, mais cela n'empêche pas qu'on établisse une frontière entre des artifices légitimes, l'entraînement ou le recours à la technologie, et des artifices illégitimes, la liste acceptée par les fédérations des produits interdits, par exemple. Sous peine de se détruire, le sport doit lutter contre ce qui rompt égalité et incertitude. Comme chaque domaine d'activité, le sport comporte donc ses rationalités propres, avec ses propres artifices qui alimentent ces rationalités. Il y a simplement des artifices autorisés et des artifices interdits, ceux dont on pense qu'ils sont des ruptures de l'égalité et secondairement ceux qui mettent en danger la santé des sportifs : le dopage est simplement l'ensemble des artifices interdits.

Eradication, libéralisation ou réduction des risques

On voit poindre un débat sur la question du contenu effectif d'une politique vis-à-vis du dopage. Tout un pan des argumentaires sur le dopage repose sur la question de l'efficacité des contrôles et les effets pervers provoqués par leur mise en place. Quelle est la fiabilité des contrôles et en quoi sont-ils justes (Cashmore, 1996) ? On connaît les difficultés de détection de certains produits en raison de leur durée d'élimination, le retard technique des procédures de détection par rapport aux innovations permanentes des fabricants de molécules, la possibilité de masquer des produits, le caractère trop peu nombreux et donc aléatoire des contrôles, l'existence de procédures judiciaires ou réglementaires, les différences de législation entre les pays, etc. Ce sont là autant d'incitations à continuer à se doper, soit parce qu'on estime que les chances de ne pas être pris sont plus grandes que celles d'être pris, soit parce que, si on en a les moyens, il y a toujours la possibilité de recourir à des procédures qui permettront de remettre en question le contrôle. Ce qui renvoie à cette idée que seuls les faibles se font prendre. De plus, quelles que soient les positions, tout le monde s'accorde à dire qu'un des effets de la pénalisation est la dissimulation et la sophistication croissante des acteurs pour contourner les dispositifs de contrôle du dopage. Comme Coakley le dit (2001), les tactiques de contournement des contrôles sont un aspect de la culture du sport de compétition. Waddington (2000) parle du paradoxe triste quand les formes de contrôle incitent ceux qui se dopent à privilégier ce qui est indétectable, et souvent aussi ce qui peut être le plus dangereux, plutôt que ce qui est moins dangereux, mais plus facilement détectable. De plus, insiste Coakley (2001), le coût financier d'un contrôle efficace à 100% serait trop élevé et ferait courir le risque d'une extension de la culture du contrôle à l'ensemble de la population. Dans ce cas, les arguments philosophiques sur la liberté de l'individu deviendraient des arguments juridiques fondés sur les droits individuels au respect de la vie privée contre l'intrusion étatique, comme la base des procès pour vice de procédure.

Pour Coomber (1993 ; 1996) et Cashmore (1996), cette situation, en plus du caractère largement répandu du dopage, implique qu'on s'oriente vers une politique de libéralisation qui aurait les avantages d'éviter les effets pervers et d'orienter au mieux vers ce qui est le plus important dans l'affaire, la santé des athlètes. Au nom de la santé, pour Waddington (2000), c'est le concept de la réduction des risques qui constitue le principe de base : la politique anti-dopage devrait s'orienter vers le suivi sanitaire, exclure temporairement les athlètes ne présentant pas, par exemple, le taux d'hématocrite fixé par le règlement plutôt que de rechercher le délit de dopage. De même, comme beaucoup des produits dopants

s'injectent, des programmes d'échange de seringues pourraient être développés. Pour lui, les demandes de santé émanant des sportifs devraient être prises en compte : ce qui signifie le développement d'une attitude plus décontractée sur les questions de dopage et la mise en place d'une véritable politique sanitaire du sport.

Les deux temps de la mise en place des politiques anti-dopage

La lecture des articles et ouvrages sur le dopage tend à produire l'impression que rien n'est fait et que rien ne peut être fait ; l'embryon d'analyse des dispositifs de contrôle fait voir les choses sous un jour différent : celui des raisons qui poussent à se mobiliser. On suivra Houlihan (1997) sur cette question. Pour cet auteur, le début d'une interrogation sur le dopage émerge bien dans les années 1950-1960 et retrouve un deuxième souffle à la fin des années 1980.

C'est donc dans les années 1960 qu'on assiste à l'émergence d'une préoccupation pour la question du dopage. Les chercheurs connaissent les propriétés des stéroïdes anabolisants dès les années 1930 et, dans le milieu sportif, on se doute que les Soviétiques les utilisent pour leurs athlètes durant les années cinquante, de même qu'on sait que les Américains cherchent à mettre au point leur propre formule de stéroïdes dans les années soixante. Il y a à cette époque sans doute peu d'enquêtes sur la consommation ou sur les effets précis de ces substances, mais elles existent. À ce moment, certains pays comme la Norvège, la RFA et le Royaume-Uni commencent à développer des politiques de contrôle du dopage. On notera en passant que l'auteur n'évoque ni la France ni la Belgique qui pourtant votent, en 1965, des lois sur le dopage, ni le fameux colloque d'Uriage qui est souvent considéré comme le point de départ des politiques anti-dopage.

Dans la même période, le Conseil de l'Europe propose une définition du dopage, en 1963, qui ira jusqu'à la rédaction d'une Charte en 1984 et est aujourd'hui signée par la majorité des pays européens et non-européens. Le CIO vote une résolution en 1962 contre le dopage et installe une Commission médicale en 1967 qui doit développer une stratégie contre le dopage. Elle établit, notamment, la liste des substances interdites, avec différentes étapes correspondant à l'inclusion des nouveaux produits, selon les principes du CIO qui sont de ne pas inclure un produit tant que les tests ne sont pas fiables (une seule exception sera faite pour l'EPO en 1990). La Fédération Internationale de Football pratique des tests depuis 1966 et les grandes fédérations sportives internationales se dotent de commissions médicales dans les années 1970 et mettent alors en place des systèmes de sanctions plus ou moins standardisés.

La deuxième étape correspond à la fin des années 1980 avec l'affaire Ben Johnson mais aussi d'autres affaires moins connues comme celle, aux États-Unis, de la mort d'un jeune athlète pratiquant l'athlétisme universitaire, Len Bias, en 1986. En 1988, le CIO entérine une Charte internationale contre le dopage ; aux États-Unis, les stéroïdes sont placés sur la liste des substances prohibées en 1990 ; en France, les gouvernements font voter deux lois en 1989 et 1999 et dans d'autres pays européens sont mis en place différents dispositifs ; l'Union européenne adopte un code de conduite contre le dopage en 1992 ; enfin, en 1999, est créée l'Agence Mondiale Antidopage (AMA). Cet ensemble de décisions fait dire à Houlihan qu'il existe aujourd'hui une convergence entre les politiques du CIO, celles des fédérations internationales et nationales et celles des gouvernements nationaux et européens.

Comment expliquer cette périodisation ? Pour Houlihan, les problèmes posés par la lutte contre le dopage, et qui doivent être surmontés, sont les relations entre les différents niveaux qui caractérisent l'organisation du sport, son caractère international et en même temps l'existence des souverainetés nationales, les relations conflictuelles entre les fédérations internationales et le CIO, les revendications d'autonomie des différentes fédérations nationales, sans même parler des réticences du monde sportif à porter sur la place publique ses difficultés internes. À ces différents niveaux vont s'exprimer des rivalités entre des États désireux d'intervenir et le mouvement sportif, pour le contrôle de la politique. Des conflits ne manqueront pas d'avoir lieu également entre la justice sportive et la justice civile. Ainsi, les trois thèmes qui définissent la politique anti-dopage sont autant de terrains de conflit : la liste des substances et des pratiques prohibées (il n'y a pas d'accord entre les fédérations), les principes de test (qui les fait ? De quels moyens disposent les laboratoires ? Quelles sont les procédures agréées ?), le régime des sanctions, leur nature, leur durée et sur qui faire porter la faute (les athlètes ? Les fédérations ? Les dealers ?).

Les exemples anglo-saxons

Les exemples donnés par Houlihan sont tirés des politiques suivies dans les pays anglo-saxons et montrent les difficultés à mettre en place effectivement des politiques cohérentes.

En Australie, le problème est simplement qu'on a du mal à concevoir le dopage car le sport et ses succès sont vus comme une expression du mode de vie australien. Pourtant, différentes affaires dans les années 1980 motivent la création d'une commission sénatoriale, mais qui aboutit à une relativisation du problème (« c'est moins grave qu'ailleurs »). Ce qui s'est traduit par un écart entre l'acceptation du principe de la lutte anti-dopage et les moyens effectivement mis en œuvre, d'autant plus que la perspective des Jeux de Sydney en 2000 a revivifié une tension habituelle entre la lutte contre le dopage et la recherche de victoires.

Au Canada, l'affaire Ben Johnson déclenche le processus politique. C'est donc une politique dominée par le scandale, qui a débuté avec le renvoi de deux athlètes canadiens des Jeux Universitaires de Caracas en 1983 et la saisie de stéroïdes dans les bagages de lutteurs. On met en place différents dispositifs (tests notamment) qui restent inefficaces par refus d'aller jusqu'au bout des procédures. Cette absence de volonté d'agir est symbolisée par la réponse de Richard Pound, vice-président canadien du CIO, lors de l'enquête de la commission Dubin : « en tant qu'avocat, il était préférable de ne pas savoir ». La commission Dubin, commission parlementaire installée après l'affaire Ben Johnson, met au jour la faillite des principaux acteurs, telle la fédération d'athlétisme qui est accusée de retarder les prises de décision quant à la mise en place des tests de détection.

Le Royaume-Uni est un symbole des difficultés à établir une politique cohérente. Au début des années 1960 sont installés les premiers contrôles dans le cyclisme. À la fin des années 1970, c'est le début de l'action du British Sports Council qui met au point des tests et exerce des pressions sur les organismes sportifs (les fédérations recevront des subsides à la hauteur des tests qu'elles effectueront) pour établir une liste de produits et leur faire adopter celle du CIO. On assiste à un renforcement du rôle du Sports Council dans les années 1980 avec Colin Moynihan : ainsi introduit-on la détention de stéroïdes en tant que délit et le dopage est défini comme un problème similaire à la drogue. Mais les limites de la politique suivie sont les mêmes qu'ailleurs : la mise en place des tests se heurte aux résistances des fédérations ou des groupes de pression (comme le syndicat des joueurs de tennis). En conséquence, en 1988, le gouvernement met en place une unité de contrôle autonome pour pratiquer les tests hors compétition. Mais plusieurs problèmes restent posés : les résistances des fédérations qui ont d'autres ressources que les subventions données par l'État pour pratiquer les tests, comme l'argent de la loterie par exemple, pour poursuivre leurs objectifs; les obligations ne s'appliquent pas aux étrangers ; le problème des procédures et de leurs durées qui se traduisent par les retards dans les résultats des contrôles et la mise en œuvre des suspensions ; le recours de plus en plus fréquent à la justice civile contre les décisions de la justice sportive.

Aux États-Unis, on retiendra que l'action publique se limite aux auditions périodiques du Congrès à partir de la fin des années 1980, avec toutefois comme conséquence de placer les stéroïdes anabolisants sur les listes des substances contrôlées en 1990. Ici, la tripartition du sport entre sport olympique, sport universitaire et sport professionnel dessine une physionomie originale. Le rôle du comité olympique national y est encore plus modeste qu'ailleurs : pour lui, au vu de ses moyens, c'est plus un problème d'éducation qu'une politique proprement dite. Il faut un scandale, avec les risques financiers qui y sont liés, pour que se déclenche une action politique. C'est pourquoi le vrai début d'une politique américaine se situe en 1983 avec le renvoi aux États-Unis de treize athlètes contrôlés positifs lors des Jeux Universitaires de Caracas et la révélation que les programmes éducatifs « avaient surtout servi à savoir arrêter la prise de produits à temps pour échapper aux contrôles » (Voy, 1991). On met alors en place une politique de tests avant les Jeux de Los Angeles en 1984. Des dizaines d'athlètes sont reconnus positifs, mais la révélation des cas ne se fait qu'après les Jeux. Puis de 1992 à 1996, la mise en place des tests par le comité olympique se heurte aux réticences des fédérations : huit fédérations sont impliquées et très inégalement (par exemple, 500 tests sont réalisés pour 30 haltérophiles et autant pour les 1500 pratiquant l'athlétisme).

On retrouve ici les problèmes de rigueur : le tirage au sort des testés, le moment, la surprise, surtout pour les sports olympiques professionnels comme le basket ou le hockey, etc. En fait les fédérations

sont réticentes à mettre en œuvre les tests et à prendre des sanctions, d'autant plus que lorsqu'elles sont prises, les procès intentés par les athlètes reconnus positifs, comme Reynolds en 1991, se traduisent par des défaites pour les organisations sportives : la fédération internationale d'athlétisme doit lui payer 28 millions de dollars de dédommagement au nom de la liberté du travail. Dans le sport universitaire, l'action du NCAA (National Collegiate Athletic Association) existe officiellement depuis 1973, mais est aussi minimaliste, agissant moins sur le dopage que sur les drogues récréatives et insistant essentiellement sur l'éducation. Les choses changent un peu à partir de 1986 en raison de la mort de Len Bias et « le besoin économique de préserver les apparences d'une compétition juste » (Albrecht et al. 1992). Mais le programme est limité au football et à l'athlétisme, à certains produits et, en général, on prévient les organisateurs à l'avance des contrôles qui auront lieu. Dans le sport universitaire, l'autonomie des universités, la répugnance des autorités à s'engager dans la lutte en raison des sources de revenus et de prestige que sont les résultats sportifs et, pour les athlètes, les possibilités de passer professionnel ainsi que le lien entre bourses universitaires et résultats sont de puissants moteurs de résistance. Seulement 29% des 3314 collèves ont un programme de test (Fields et al. 1994) et pour 56% d'entre eux, il s'agit de programmes orientés vers les « drogues de rue », car l'image de lutte pour la santé, la sécurité et l'image de l'institution sont plus importantes que le dopage. De plus, les universités doivent aussi faire face aux procédures légales : le débat se déroule autour du 14^{ème} amendement de la Constitution sur la défense de la vie privée, ce qui constitue un argument contre les contrôles. Appliqué différemment selon les états, les ambiguïtés légales poussent ici à l'immobilisme (Ciccolella, 1992). Dans le sport professionnel, la raison de la lutte anti-dopage (et du retard à la mettre en place) est la défense contre le scandale, pour la santé commerciale du sport (Chandler, 1991 ; Staudohar et Mangan, 1991) : « le programme de contrôle de la drogue, en basket, est un accord entre joueurs et propriétaires au bénéfice de l'image du jeu parce qu'il procure un traitement au joueur qui demande de l'aide et fait savoir au public que l'usage de drogue ne sera pas toléré ». Malgré le nombre de scandales qui éclatent dans les années 1980, avec des morts dus aux abus de drogues et de nombreux contrôles positifs, il n'y a pas de véritable politique car les syndicats de joueurs s'opposent aux sanctions et tensions et les ligues, les propriétaires des franchises, les joueurs, leurs agents et leurs avocats, et les syndicats de joueurs sont trop en désaccord pour accepter des règles communes.

L'indépendance des sports professionnels par rapport au CIO, la volonté du gouvernement fédéral de ne pas intervenir, donc l'absence de fonds publics (Chalip, 1991; Chalip, 1996) et les liaisons fortes entre le sport professionnel et le sport universitaire constituent des obstacles à la mise en place d'une politique cohérente.

Les relations entre sport et droit

Ces exemples permettent de mettre au jour deux thèmes : celui des relations entre le sport et le droit ; celui qui cherche à identifier un modèle de la mise en place des politiques.

Pour Lüschen, il y a une difficulté à définir une loi valable partout. En même temps, le sport apparaît comme un domaine de spécialisation du droit, et c'est un marché qui se développe avec ses nouveaux spécialistes (dont il y aurait intérêt à mieux connaître la physionomie). Outre les cas cités plus haut, on connaît depuis longtemps les conflits qui naissent de la mise en place des procédures de contrôle (Alaphilippe, 1977 et 1988). Mais avec la commercialisation du sport, on assiste à l'extension du modèle américain de la juridicisation des relations sociales dans le sport, avec des conflits relevant du droit au travail en liaison avec les préjudices subis par les athlètes condamnés pour dopage, mais peut-être aussi les dommages faits au sport par les sportifs dopés. Les règles édictées par le monde sportif se heurtent aux difficultés à appliquer les procédures du droit pénal, notamment la question de la preuve du délit et les conceptions du droit fondées sur l'autonomie individuelle et la défense de la vie privée. De façon générale pour Pech (2000), les arguments utilisés pour caractériser le dopage n'apparaissent pas comme des arguments incontestables sur le fond, que ce soit le dopage comme mise en cause de l'égalité des chances (il existe d'autres sources non incriminées d'inégalité) ou le problème sanitaire, puisqu'ici le sport de haut niveau même pourrait être condamné. De même, comment légiférer sur la relation de soi à soi à partir de la conception de la dignité humaine qui interdirait de se traiter comme une chose, qui nous renvoie aux débats sur les drogues ? C'est dire que la réglementation ne peut venir que de l'équilibre entre différentes sources de droit.

Des modèles de politique ?

Pour Houlihan (1997), le dopage est un phénomène propice pour tester des modèles de mise en place de politique et de relations entre les différentes instances concernées. Il évoque le modèle de Downs (1972) qui décrit un processus passant par différents stades, par exemple la pré-reconnaissance d'un problème (rumeurs, cas) qui devient progressivement public par l'intervention de lobbies d'experts, puis celle de l'État. Il propose de les compléter par d'autres comme ceux de Lindblom (1977) ou de Dahl (1982) qui insistent sur la capacité du monde économique (les médias par exemple) à interférer sur l'agenda politique et qui peut jouer sur les concurrences entre intérêts (médias, sponsors). On pourrait y ajouter les textes issus de la problématique de la construction des problèmes sociaux (Gusfield, 1966 ; Spector et Kitsuse, 1987 ; Best, 1989). Leiber et al. (1993) s'y sont attachés à travers une étude sur la manière dont la presse construit la question du dopage, avec la mobilisation des différents groupes de pression et de savoirs disciplinaires susceptibles de transformer des cas en problème social.

Pour Lüschen (2000), les raisons du redémarrage d'une politique à partir des années 1980 sont qu'à la fois le dopage s'est généralisé mais qu'en même temps cette expansion produit des mouvements de mise en cause. D'un côté, les produits sont mieux connus parmi les athlètes et leurs staffs. Les petits écarts qui définissent une performance dans le sport contemporain (et donc le plus petit avantage tiré de ce qui est ignoré des autres) rendent le dopage rationnel, en tant que moyen d'obtenir les avantages et les rétributions de la performance, source d'innovations permanentes pour l'industrie pharmaceutique. De l'autre, on voit une opinion publique désireuse de moralisation du sport. Les systèmes de détection se sont sophistiqués et peuvent prouver l'existence de plus de cas positifs et donc relancer l'intérêt pour la régulation. Ce que ne précise pas Lüschen, c'est de quelle opinion publique il parle : celle qui est attachée au sport et a, sans doute, intégré le dopage dans sa vision du sport ou de nouveaux venus accompagnant, dans la société française par exemple, le nouveau statut du sport, à la fois plus élevé et plus médiatisé ? On peut aussi évoquer la moralisation de la médecine du sport ou les intérêts commerciaux qui peuvent à la fois favoriser le dopage ou pousser à réguler.

Qu'en est-il des médias ? On connaît le système d'accusation qui fait des médias un instrument d'accommodement avec le dopage. Duret (2001) reprend les arguments. Les médias sont caractérisés par le refus de savoir, le déni de responsabilité et la construction héroïque du fait sportif en raison du caractère dominé du journalisme sportif et des hiérarchies à l'intérieur de celui-ci. Les logiques commerciales imposent de faire du chiffre et le poids de la télévision va dans le sens d'une spectacularisation des affaires, lorsqu'elles sont révélées, mais met généralement à l'écart des problèmes connus en temps normal. En fait, le journaliste est en proie à une triple accusation : le reproche de collusion (se taire), le reproche de la surmédiatisation, le reproche de harcèlement des sportifs.

On est aussi démuné sur l'analyse de la place du public dans les questions de dopage. Il existe bien des sondages dont les résultats apparaissent attendus et quelquefois scandaleux. Ils font apparaître les sports les plus touchés aux yeux du public, le cyclisme et l'athlétisme et les sondages estiment qu'entre 21 et 35% des personnes interrogées (Louveau et al., 1995 ; OFDT, 2002) comprennent et acceptent le phénomène. La question posée par Vigarello (1999) à propos de l'attitude du public, au moment du Tour de France et de l'affaire Festina en 1998, concernant l'attachement au spectacle et le refus de croire au dopage, ne doit pas s'inscrire dans la problématique de l'imposition par les médias, mais dans celle de la réception du sport et des significations anthropologiques du spectacle sportif.

Pourtant, il y a bien des dialectiques qui rendent possibles la mobilisation. Pour Houlihan, le point de départ des dispositifs politiques est toujours un scandale ou une série de scandales. La question est celle de la reconnaissance du problème, de son inclusion dans le domaine politique et de la manière de l'inclure, c'est-à-dire selon quel équilibre entre l'État et les organisations sportives : l'État formule la politique et ses thèmes (morale, santé, diplomatie, etc.) et définit quelle organisation (moyens techniques et institutionnels, agence indépendante ou État) sera mise en place. Dans Laure (2000a), on trouve un descriptif général des dispositifs existant en Europe. Il y a des pays où le dispositif de lutte contre le dopage est contrôlé par l'État : c'est le cas de la France, de la Belgique ou de l'Espagne, et, à l'inverse, des pays où le dispositif est confié au mouvement sportif, comme en Allemagne, en Grande-Bretagne ou en Italie, même si dans ce dernier cas, cela répond à une loi.

Dans ses exemples, Houlihan met en avant les similarités entre le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Australie et le Canada par rapport aux États-Unis : la place des pouvoirs publics, par l'argent distribué, l'expertise et l'encadrement législatif, y est importante ; il y a un équilibre entre éradication et éducation ; l'argent public est fait pour aider les fédérations à réaliser les programmes. Mais il insiste aussi sur le faible rôle de ces fédérations dans la définition de la politique, soit par manque de moyens et de conviction (la mobilisation pour les médailles prend le pas sur les autres considérations), ce qui implique la mise en place d'agences ou d'unités spécialisées. Au Canada, la commission Dubin est le point de départ d'une véritable politique (détection, prévention, etc.) et un de ses résultats est la marginalisation des organisations sportives dans la gestion de la lutte contre le dopage. En Grande-Bretagne, ce sont les quango (quasi-autonomous non governmental organisation), des agences indépendantes, qui sont mises en place pour créer un réseau de relation au plan national et international, pour garder une stabilité et une continuité d'action en cas de changement politique, traiter avec les fédérations internationales et le CIO et passer par dessus les fédérations nationales.

Il y a bien deux problèmes : celui du recours de plus en plus fréquent aux juridictions civiles et celui de l'échelle. Ce n'est plus au niveau de la nation qu'on peut réglementer et l'échelle européenne est insuffisante. Houlihan met en avant un des traits de la politique britannique, à savoir son attention aux relations internationales : le gouvernement définit en même temps une politique nationale et un plan d'action au Conseil de l'Europe pour obtenir des mesures. Il s'agit de ne pas aller trop loin dans la lutte au plan national pour ne pas se trouver désavantagé vis-à-vis des autres au plan international. De ce point de vue, l'exemple britannique est intéressant car il intègre la dimension internationale. Pour Houlihan, la Grande-Bretagne reconnaît l'importance du CIO dans l'initiative de ses rôles diplomatique, social et économique pour le sport d'élite, et du Conseil de l'Europe (sa charte est un modèle pour le Canada et l'Australie). Même les États-Unis, qui admettent petit à petit quelques uns des principes de la lutte contre le dopage, se dotent de moyens d'action. Son hypothèse est que la lutte contre le dopage repose plus sur des réseaux cosmopolites que sur des réseaux domestiques. Elle suppose de reconnaître le rôle de leader du CIO. De ce point de vue, il y a peut-être des leçons à tirer du côté français, en tout cas une analyse à mener de la dimension internationale des politiques nationales.

Et la France ?

On a noté qu'il n'était pas fait mention, dans Houlihan, de la politique française, même incidemment. Cela peut paraître étonnant au regard de l'activité législative française dans ce domaine : une première loi en 1965, dite Loi Herzog, puis une seconde loi en 1989, dite Loi Bambuck, et une troisième, dite Loi Buffet, en 1999. De plus, le dopage a été, pour la dernière ministre des Sports, Marie-George Buffet, un thème fort de son action nationale et internationale. Cette politique a-t-elle des traits originaux ? Le Noé (2000) développe quelques hypothèses sur les raisons de la première intervention législative et les difficultés à intervenir dans ce domaine. La mise en place d'une politique sportive après les échecs des athlètes français aux Jeux de Rome en 1960 et la montée des soupçons concernant le dopage dans les grandes puissances sont des raisons sportives qui peuvent expliquer pourquoi le dopage se trouve mis en avant en France à cette époque et aboutit à la loi de 1965. Aux considérations sur une France qui doit se défendre à armes égales avec les pays de l'Est, il faut aussi ajouter l'aspect sanitaire de la question qui accompagne l'extension de l'État providence, les interrogations sur les fléaux qui frappent (ou pourraient frapper) la jeunesse, l'action des médecins qui affirment leur place dans le sport. Tous ces thèmes peuvent faire consensus, comme peut faire consensus l'idée que le sport est un instrument éducatif fondamental. À l'époque où est votée la loi, les cas de dopage ne sont pas dramatiques, mais sont posés devant le grand public. Du coup, les institutions sportives doivent faire face aux soupçons montants et entamer des arbitrages face à de nouveaux problèmes, le dopage, mais aussi le professionnalisme. Il y a ainsi une conjonction de raisons qui poussent l'État à agir. Que dit et que fait la loi de 1965 ? Lancée au nom de la défense de l'éthique du sport, son contenu est fondé sur la défense de la santé des sportifs. Elle prévoit des sanctions pénales pour quiconque utilise sciemment, au cours d'une compétition sportive, des substances qui accroissent artificiellement les capacités physiques et mettent en danger la santé de la personne. Pour les sportifs, les sanctions sont des amendes, pour ceux qui fournissent ou incitent au dopage, des peines de prison. Les sanctions pénales peuvent être assorties de sanctions sportives, d'interdiction de participer ou d'organiser des compétitions. Mais cette loi ne sera quasiment jamais appliquée (Simon, 1990), celle de 1989 un peu mieux. Pourquoi ? Différentes

raisons ont rendu difficile, voire impossible l'application de la loi (Simon, 1990) : la loi, pour être appliquée, suppose qu'on ait fait la preuve de l'intention de tricher, ce qui est extrêmement difficile à prouver, ou qu'on ait déterminé le produit utilisé, ce qui renvoie à tous les problèmes de mise en place de contrôles fiables ou de définition des produits interdits. L'État peut vouloir intervenir sur un problème de santé et ce sera au juge de condamner, s'il réussit à réunir des preuves. Mais est-ce aux différentes fédérations qu'il revient de sanctionner la tricherie, c'est-à-dire mesurer le mal fait à l'éthique sportive ? Concernant le dopage, qui doit agir ? La loi de 1965 donnait à l'État le pouvoir de pénaliser, sans doute parce qu'on pensait qu'il fallait impulser un processus, mais les juges ne paraissent pas très armés pour juger les délits par trop spécifiques : pourquoi condamner des personnes qui consomment des produits par ailleurs autorisés (Simon, 1990) ¹³ ?

Ainsi, les raisons des difficultés à mettre en place des politiques anti-dopage ne sont pas très différentes de celles qui ont été relevées à propos des pays anglo-saxons. Le problème est bien celui de l'articulation entre les différents niveaux d'organisation du sport et, concernant la France, celui des rôles respectifs de l'État et du mouvement sportif puisque le sport français obéit à une organisation bipolaire (Le Noé, 2000) : l'État délègue au mouvement sportif le droit d'organiser des compétitions et de distribuer des titres, mais en fait aussi l'acteur d'un service public du sport qui vise à développer la pratique de masse aussi bien que l'excellence sportive à haut niveau, à faire participer le sport à l'amélioration de la santé ou des relations sociales. En échange, l'État lui accorde des subventions ou des aides en personnel. L'échec de la répression pénale du dopage redonne alors tout son poids aux organisations sportives, en même temps que se développe un axe préventif. De 1977 à 1984, différents décrets d'application et la loi dite Avice donnent aux fédérations sportives la charge de prendre « toutes les mesures propres à empêcher l'utilisation [...] des substances dopantes », de pratiquer des contrôles et de prendre des sanctions disciplinaires (Simon, 1990).

Cette combinaison entre action publique et action sportive est consacrée par la Loi Bambuck de 1989 qui maintient la pénalisation du trafic mais dépénalise l'usage et développe le principe des contrôles inopinés, sur initiative des autorités administratives (toutes les administrations concernées par le dopage, du Ministère de la Jeunesse et des Sports aux services des douanes), mais sous autorité judiciaire. La Loi Buffet de 1999 se situe dans cette logique d'équilibre entre prévention et répression : si les sanctions contre les pourvoyeurs sont aggravées, elle développe aussi considérablement l'axe sanitaire (création d'antennes médicales, suivi longitudinal) et crée, avec le Conseil de Prévention et de la Lutte contre le Dopage, une autorité administrative indépendante qui centralise l'ensemble des données concernant le dopage mais peut aussi faire des recommandations ou des prescriptions d'action aux fédérations sportives. De ce point de vue, et connaissant le déclenchement de l'affaire Festina durant le Tour de France 1998 (les actions des douanes et de la police qui saisissent des produits dopants et les inculpations qui suivent) (Lhomme, 2000 ; Guillon et Quenet, 1999), il semble qu'on soit passé, avec la dernière loi, à une politique qui cherche à sortir du jeu de renvoi des responsabilités entre État et mouvement sportif. Ce jeu est fondé sur des raisons de ne pas agir des deux acteurs concernés. Elles tiennent à la volonté de ne pas mettre en danger un domaine, le sport de compétition, qui représente de si forts enjeux politiques, économiques et sociaux (Siri, 2002).

C'est ainsi que Pech (2000) analyse le dispositif français issu de la loi de 1999. Cette loi répond, selon lui, au problème de savoir comment obliger les organisations sportives à prendre des décisions. La loi Buffet n'est pas une loi de l'État édictée contre des intérêts privés qui attaqueraient le sport, mais elle est rédigée pour que les organismes sportifs régulent un problème qui leur échappe. Il s'agit plus de responsabiliser et de réaffirmer les normes que de véritablement punir, notamment par la procéduralisation du dopage avec les recours, les droits de la défense, l'établissement de règles et de contre-pouvoirs. C'est une recherche de responsabilisation du milieu sportif, comme cela se fait dans d'autres domaines à travers une chaîne de régulations dont les maillons sont l'éthique personnelle des acteurs, la déontologie des organisations professionnelles, les pouvoirs disciplinaires des fédérations et les autorités publiques.

Conclusion

Les difficultés à agir sur le dopage tiennent aux difficultés à tracer des frontières entre ce qui est licite et illicite : est-on dans le domaine sanitaire ? est-on dans le domaine sportif ? Ces questions renvoient aux

acteurs qui sont parties prenantes, pouvoirs publics et institutions sportives, et à l'articulation de leurs intérêts et de leur action. La situation est complexe au niveau national, elle l'est encore plus quand on doit tenir compte de la dimension internationale du problème.

Au moins, les analyses présentées ici permettent-elles de rompre quelque peu avec les scénarios habituels concernant le dopage qui voient le sport engagé dans une spirale sans fin. Les sociologies ou les philosophies critiques nous mettent face à une logique implacable puisqu'il y a toutes les bonnes raisons pour que cela continue : son caractère profondément humain (« de tout temps »), les intérêts économiques ou l'utilisation de la théorie des jeux qui arbitre toujours pour l'utilisation du dopage (Keck et Wagner, 1990. Bourg, 1999 et 2000 ; Breivik, 1994. Eber et Thépot, 1999). Peut-on opposer à cette image du rouleau compresseur, celle du balancier inspirée des analyses de Hirschman dans lesquelles l'ensemble des régulations ou des désaffections appuieraient un mouvement de moralisation ? Par exemple, la question du rôle joué par le sponsoring dans une éventuelle régulation du dopage est à considérer, tout comme les possibles retraits des spectateurs et téléspectateurs ou la diminution possible, et prévisible, des investissements des grands médias dans le sport. Le domaine des régulations, comme celui de la quantification du dopage ou de la socialisation sportive, ouvre de vastes domaines de recherche.

CONCLUSIONS

Que dire au bout de cet état des lieux ? Si on en revient aux conclusions des différentes expertises, on peut sans doute considérer qu'il y a à gagner à prendre connaissance de la littérature anglo-saxonne et allemande, mais aussi à recenser des études déjà publiées en langue française. Qu'est-ce que cela signifie en terme de perspectives de recherche ?

On ne reviendra pas sur les difficultés de la quantification du phénomène de dopage. Certes, il y a plus d'enquêtes épidémiologiques dans les pays anglo-saxons, mais le type de produits recherchés ou l'incertitude des définitions, notamment sur ce que signifie la pratique intensive du sport, rendent les conclusions difficiles à tirer. Mais, au-delà de toutes ces difficultés, les mêmes que celles qu'on peut connaître pour le comptage de toutes les pratiques illicites, on voit bien aussi tout l'intérêt des enquêtes épidémiologiques plus générales portant sur la morbidité de la population sportive, celle des athlètes de haut niveau comme celle des pratiquants intensifs, sur le modèle développé par Choquet (1999), où sont mis en relation pratique sportive et comportements associés (violence, troubles alimentaires, consommation de médicaments, etc.), ou évoqué par Lert (in Aeberhard, 2002), où on pourrait établir les liens entre longévité et intensité de la pratique sportive et état de santé des individus. On pourrait ainsi vérifier la validité des visions dramatiques du sport comme producteur de pathologies physiques et psychiques. Voilà encore une question que l'analyse du dopage conduit à soulever, mais qui n'est pour l'instant l'objet d'aucun travail scientifique conséquent.

On notera que la chronologie du dopage, notamment l'existence de cycles d'intérêt et de désintérêt publics, constitue un domaine de recherche conséquent qui mobilise aussi bien le droit, la diplomatie que la sociologie des organisations. Dans ce cadre, on retiendra l'intérêt des études historiques sur les liens existant entre développement du sport et développement de la médecine, générale ou sportive (Hoberman, 1992, 1995, 2001 ; Waddington, 2000). On a vu qu'un modèle existait avec l'histoire culturelle des techniques de Vigarello (1988). L'enjeu serait de pouvoir décrire ces liens aujourd'hui, à travers les transformations du regard porté sur le sport, les médecins, les fabricants de médicaments ou l'encadrement technique des sportifs, mais aussi à travers les interactions qui se développent entre ces différents acteurs du sport.

On appréciera les plus nombreuses enquêtes sociologiques et ethnographiques sur les mondes du sport (Coakley, 2001 ; Bloor et al., 1997), qu'elles portent ou non sur le dopage proprement dit, parce qu'elles contribuent à la compréhension du dopage comme produit d'un système d'acteurs dans lequel circulent des produits et des idées sur les différents produits. Il y a un intérêt fort à développer les analyses sur le dopage en explorant les milieux du sport, sur le modèle des analyses de Becker sur l'art (1985). On voit bien comment on peut identifier une multitude d'acteurs qui tous contribuent à produire les événements du monde du sport, qu'ils soient sur le devant de la scène, comme les athlètes, ou qu'ils soient derrière, comme les préparateurs physiques et mentaux ou les différents spécialistes du droit.

L'enjeu est ici de pouvoir comprendre comment se font et se défont les définitions de ce qui est légitime dans le monde sportif, par exemple consommer ou non certaines substances, à mesure qu'interviennent de nouveaux acteurs, et comment on peut comprendre que la cristallisation de pratiques et de valeurs rend difficile pour certains milieux ¹⁴ l'acceptation de nouvelles normes de comportement induites par l'entrée dans le jeu de nouveaux acteurs, comme les médecins du sport ou l'État sanitaire.

Ces approches sont tout aussi utiles lorsqu'elles portent sur la constitution des groupes. Ce peut être sous l'aspect d'une sociologie des professions ¹⁵ : comment apparaissent tous ces nouveaux métiers, comment se créent-ils une identité et une représentation collective, quelles sont leurs idéologies, etc. ? Une analyse de l'engagement dans le groupe lui-même et de son style de vie pourrait être entreprise (Adler et Adler, 1991 ; Coakley, 2001). À côté des hypothèses émises par Lowenstein et al. (2000) ou Carrier (1992, 1996, 1998, 2000) sur la pharmacodépendance ou sur l'addiction au travail musculaire, on peut développer des hypothèses plus proprement sociologiques sur les formes d'engagement et de sortie du groupe des sportifs.

Ce type d'approche serait fort intéressant au sein d'une démarche comparative. Ainsi, les analyses proposées par Coakley peuvent paraître extrêmes dans leur description d'un engagement, qui semble sans limite, dans le respect des normes des sportifs de compétition. Entre cette description et celle des conditions de développement, ou plutôt du non développement d'une politique américaine du dopage (Houlihan, 1997), on peut effectivement être tenté d'évoquer des spécificités culturelles. Et si on s'y refuse, de crainte de se livrer à un culturalisme débridé, on peut, au moins, se proposer d'explorer la manière dont s'articulent, à travers l'exemple du sport, dans différentes sociétés, les niveaux de la fabrication des individus et des politiques.

On voit que ces questions ne concernent pas seulement le dopage, mais engagent l'ensemble de la sociologie du sport. Il s'agit bien de resituer la question du dopage dans le développement même du sport, en intégrant le jeu des différents acteurs impliqués : mieux connaître ces acteurs, c'est permettre de mieux comprendre le dopage. On pourrait dire aussi que ces questions ne concernent pas seulement la sociologie du sport, mais aussi toutes les sociologies qui prennent pour objet des domaines, certains secteurs de l'art ou de l'armée par exemple (troupes d'élites, pilotes d'essai), dans lesquels la question du dépassement des possibilités humaines, qu'elles soient physiques, psychiques ou symboliques, est centrale. ¹⁶

BIBLIOGRAPHIE

- Aeberhard P. (2002), Bilan d'étape de la Commission « Activités physiques et sportives, santé publique, prévention des conduites dopantes », Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- Adler P. (1985), *Wheeling and dealing : an ethnography of upper level drug dealing and smuggling communities*, New York : Columbia University Press.
- Adler P., Adler P. (1991), *Backboards and blackboards : college athletes and role engulfment*, New York : Columbia University Press.
- Aissi F. (1996), « Dossier sur le Dopage », in Toxibase, 4^{ème} trimestre 1996, pp.1-31.
- Alaphilippe F. (1977), « Sanction disciplinaire et sanction pénale du dopage », in J.P. Lafarge et F. Dumas (dir.), *Dopage des sportifs*, Paris, Ed. Cujas, pp. 21-34.
- Alaphilippe F. (1988), « A propos de la lutte contre le dopage », *Revue Juridique et Economique du Sport*, 6, 46-50.
- Albrecht R. R. et al. (1992), « NCAA institutionally based drug testing : do our athletes know the rules of this game ? », *Medecine and Science in Sports and Exercise*, 24 (2), pp. 242-246.
- Albrecht R. R., Anderson W., McKeag D.B. (2001), « Drug testing of college athletes : the issues », in Morgan W.J., Meier K.V., Schneider A.J. (eds), *Ethics in sport*, Champaign (IL) : Human Kinetics, pp. 181-187.
- Anderson W., Albrecht R.R., McKeag D.B., Hough D.O., McGrew C.A. (1992), « A national survey of alcohol and drugs use by college athletes », *Physical and Sportsmedecine*, 3, 1992, pp. 154-158.
- Anshel M. H., Russell K. G. (1997), « Examining athletes' attitudes toward using anabolic steroids and their knowledge of the possible effects », *Journal of Drug Education*, 27 (2), pp. 121-145.

- Aquatias S., Desrues I., Leroux M., Stettinger V., Valette-Viallard C. (1999), *Activités sportives, pratiques à risque, usages de substances dopantes et psychoactives : recherche sur la pratique moderne du sport*, RESSCOM/Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Auge W.K., Auge S.M. (1999), « Naturalistic observation of athletic patterns and behavior in professional-caliber bodybuilders », *Substance use and Misuse*, 34 (2), pp. 217-249.
- Baudry P. (1991), *Le Corps extrême. Approche sociologique des conduites à risque*, Paris, L'Harmattan.
- Bayad M. (2000), « En quête de performance, le mythe de Sisyphe », in P. Laure (ed.), *Dopage et société*, pp.32-43.
- Beck F., Legleye S., Peretti-Watel P. (2002), « Sports et usages de produits psychoactifs », in Faugeron C., Kokoreff M. (eds), *Société avec drogues : enjeux et limites*, Ramonville-Sainte Agne : Erès.
- Becker H. (1985), *Les Mondes de l'art*, Paris : Flammarion.
- Berendonk B. (1992), *Doping. Von den Forschung zum Betrug*, Reinbek : Rowohlt.
- Best J. (1989), *Images of issues : typifying contemporary social problems*, New York: Aldine de Gruyter.
- Bette K.H., Schimank U. (1995), *Doping im Hochleistungssport*, Frankfurt : Suhrkamp.
- Bilard J. (1999), *Ecoute dopage : un espace de prévention et un observatoire des conduites à risque en milieu sportif*, Paris : Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Bilard J. (2001), « Ecoute dopage : un espace de prévention et un observatoire des conduites addictives en sport » in Helal H. (dir.), *Dopage et société sportive*, Paris : Editions de l'INSEP, pp. 143-165.
- Birmingham (1996), *Doping in sport and its legal and social control*, Symposium International, Université de Birmingham, Alabama. Black T. (1996), « Does the ban on drugs in sport improve societal welfare », *International Review for the Sociology of Sport*, 31(4), 367-84.
- Bloor M., Monaghan L., Dobash R. et R.E. (1997), « The body as a chemistry experiment : steroid use among South Wales bodybuilders », in Nettleton S. et Watson J. (eds), *The Body in everyday life*, Routledge,.
- Bourg J.F. (1999), « Dopage sportif », in *Encyclopedia Universalis*.
- Bourg J.F. (2000), « Contribution à une analyse économique du dopage », *Sports et mondialisation : quel enjeu pour le XXIème siècle ?*, *Reflets et Perspectives de la Vie Economique*, 39 (2-3), pp. 169-178.
- Bozonnet J-J. (1996), *Sport et société*, Le Monde Editions.
- Breivik G. (1994), « Doping games. A game theoretical exploration of doping », *International Review for the Sociology of Sport*, 31, pp. 73-95, 1994.
- Brissonneau C. (2000), « A chaque sport sa formule magique », in *La Fièvre du dopage. Du corps sportif à l'âme du sport*, *Autrement*, n°197, octobre 2000, pp. 109-119.
- Brohm J.M. (1987), « La iatrogénèse sportive. Contre-productivité et effets pathogènes de la compétition sportive intensive », in *Drogues et Dopages, Quel Corps*, Paris : Chiron-diffusion, pp. 19-50.
- Brown T.C. et Benner C. (1984), « The nonmedical use of drugs », in W.N. Scott, B. Nisonson and J.A. Nicholas (eds), *Principles of sport medicine*, Baltimore, MD and London, Williams and Wilkins, pp. 32-9.
- Brown W.N. (1995a), « Paternalism, drugs and the nature of sports », in Morgan W.J., Meier K.V. (eds), *Philosophical enquiry in sport*, Champaign (IL) : Human Kinetics, pp. 215-221.
- Brown W.N. (1995b), « Practices and prudence », in Morgan W.J., Meier K.V. (eds.), *Philosophical enquiry in sport*, Champaign (IL) : Human Kinetics, pp. 239-248.
- Brown W.N. (2001a), « As American as gatorade and apple pie : performance drugs and sports », in Morgan W.J., Meier K.V., Schneider A.J. (eds), *Ethics in sport*, Human Kinetics, pp. 142-168.
- Browne A., LaChance V., Pipe A. (2001b), « The ethics of blood testing as an element of doping control in sport », in Morgan W.J., Meier K.V., Schneider A.J. (eds.), *Ethics in sport*, Champaign (IL) : Human Kinetics, pp. 196-204.
- Buckley W. et al. (1988), « Estimated prevalence of anabolic steroid use among male high school seniors », *Journal of the American Medical Association*, 260, n°23, pp. 3441-3445.
- Cabarello F., Bisiou Y. (2000), *Droit de la drogue*, Paris, Dalloz.
- Caillois R. (1985, rééd.), *Des jeux et des hommes*, Paris : Gallimard
- Calvet J. (1981), *Le mythe des géants de la route*, Grenoble : PUG.

- Calvet J., Di Ruzza R., Gerbier B. (1989), « Profit, incertitude et risque dans le sport », in W. Andreff (dir.), *Economie politique du sport*, Paris : Dalloz.
- Carrier C. (1992), *L'Adolescent champion*, Paris : PUF.
- Carrier C. (1996), « Le musculaire, produit du travail de l'adolescent sportif de haut niveau », *Adolescence*, 14, pp. 153-167.
- Carrier C. (1998), « le dopage en question », *Etudes*, n° 3894, oct. 1998, pp. 315-323.
- Carrier C. (2000), « Modèle de l'investissement sportif de haut niveau et risque de lien addictif au mouvement », *Annales de Médecine Interne*, pp. 60-64.
- Cashmore E. (1996), *Making sense of sport*, Londres, Routledge.
- Castel R. et Coppel A. (1991), « Les contrôles de la toxicomanie », in Ehrenberg A. (dir.), *Individus sous influence*, Editions Esprit, pp. 237-256.
- Chalip L. (1991), « Sport and the state », in Landry F. et M. et Yerles M. (eds), *Sport in the third millenium*, Université de Laval, pp. 243-250 ;
- Chalip L. (1996), « Interpretative und kritische Analyse der Sportpolitik », in Lüschen G., et Rutten A. (eds), *Sportpolitik*, Stuttgart : Nagelschmidt, pp. 25-52.
- Chandler J.M. (1991), « Sport as TV product : a case study of Monday Night Football », in Staudohar P.D. et Mangan J.A. (eds.), *The business of professional sports*, Urbana : University of Illinois Press.
- Choquet M., Bourdessol H., Arvers P. et al. (1999), *Jeunes, sports et conduites à risque*, Paris, Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Ciccolella M.E. (1992), « Full court press », *Athletic Business*, janvier, pp. 47-50.
- CNRS (1998), *Dopage et pratiques sportives. Expertise collective*, octobre 1998.
- Coakley J. (2001), « Deviance in sports : is it out of control ? », in *Sport in society. Issues and controversies*, New York, Mc Graw Hill.
- Coakley J., Donnelly P. (eds), (1999), *Inside sports*, Londres : Routledge.
- Coomber R. (1993), « Drugs in sport : rethoric or pragmatism ? », *The International Journal of Drug Policy*, 4(4), 169-78.
- Coomber R. (1996), « The effects of drug use in sport on people's perception of sport : the policy consequences », *The Journal of Performance Enhancing Drugs*, 1(1), 16-20.
- Csikszentmihalyi M. (1975), *Beyond boredom and anxiety*, Jossey-Bass.
- Curry L.A., Wagman D.E. (1999), « Qualitative description of the prevalence and use of anabolic androgenic steroids by United States powerlifters », *Perceptual and Motor Skills*, 88 (1), pp. 224-233.
- Curry T. (1993), « A little pain never hurt anyone : athletic career socialization and the normalization of sports injuries », *Symbolic Interaction*, 16 (3), pp. 273-290.
- Dahl J.A. (1982), *Dilemmas of pluralist democracy : autonomy versus control*, New Haven, Conn. : Yale University Press.
- Defrance J. (1998), « Sport, santé et institution médicale », *Prévenir*, n°34, pp. 85-91.
- Delbeke F.T., Desmet N., Debackere M. (1995), « The abuse of doping agents in competing body-builders in Flanders », *International Journal of Sports Medecine*, 16, pp. 66-70.
- Dine G. (2001), « Le dopage : l'irruption des biotechnologies », in Héral H. (dir.), *Dopage et société sportive*, Paris : Editions de l'INSEP.
- Donnelly P. (1988), « Subcultures in sport : resilience and transformation », in *Sport and social development : traditions, transitions and transformations*, ed. Ingham A., et Loy J., 1988, pp. 119-146, Champaign (IL) : Human Kinetics.
- Donohoe T. et Johnson N. (1986), *Foul play : drug abuse in sports*, Oxford, Blackwell.
- Downs A. (1972), « Up and down with ecology : the issue attention cycle », *Public Interest*, vol. 28(1), pp. 38-50.
- Dubin Report (1990), *Commission of inquiry into the use of drugs and banned practices intended to increase athletic perfomance*, Charles Dubin, Commissionner, Ottawa : ministry of supply and services, Canada.
- Dunning E., et Sheard K., (1979), *Barbarians, gentlemen and players*, Oxford, Martin Robinson.
- Durant R.H., Escobedo L G, Heath G W (1995), « Anabolic-steroid use, strength training and multiple drug use among adolescents in the United States », *Pediatrics*, 96 (1), pp. 23-28, 1995.

- Durant R.H., Rickert V.L., Ashworth C.S, Newman C., Slaven G. (1993), « Use of multiple drugs among adolescents who use anabolic steroids », *New England Journal of Medicine*, 328, pp. 922-926.
- Duret P. (1999), « Juger les pratiques sportives », *Esprit*, n°1, pp. 92-109.
- Duret P. (2001), *Sociologie du sport*, Paris, Armand Colin, 2001.
- Duret P. et Trabal P. (2001), *Le sport et ses affaires. Une sociologie de la justice de l'épreuve sportive*, Paris, Métailié.
- During B. (1998), « Dopage : le questionnement des sciences sociales », in CNRS, *Dopage et pratiques sportives. Expertise collective*, octobre 1998, pp.3-12.
- Eber N., Thépot J. (1999), « Doping in sport and competition design », *Laboratoire de Recherche en Gestion, Université de Strasbourg*, 44.
- Ehrenberg A. (1991), *Le Culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy (réédition Hachette Littératures, coll. Pluriel, 1999).
- Ehrenberg A. (1999), « Du dépassement de soi à l'effondrement psychique. Les nouvelles frontières de la drogue », *Esprit*, n°249, janvier 1999, pp. 134-146.
- Eitzen D.S. (1999), *Fair and foul : beyond the myths and paradoxes of sport*, Lanham, MD, Rowman and Littlefield.
- Escriva J.P. (2001), « Sport et dopages : une lecture sociologique », *Toxibase*, septembre 2001, pp., 1-8.
- Ewald K., et Jiobu R. (1985), « Explaining positive deviance : Becker's model and the case of runners and bodybuilders », *Sociology of Sport Journal*, 2(2), pp. 144-156.
- Faigenbaum A.D., Zaichkowsky L.D., Gardner D.E., Micheli L.J. (1998), « Anabolic steroid use by male and female middle class students », *Pediatrics*, 101, pp. 916-917.
- Faure J.M. (1998), « Une affaire banale », in CNRS, *Dopage et pratiques sportives. Expertise collective*, octobre 1998, pp. 13-19.
- Ferrando M. (1995), *Los deportistas olimpicos espanolas. Un perfil sociologico*, Madrid : Consejo Superior de Deportes.
- Fields L., Lange W.R., Kreiter N.A., et Fudala P.J. (1994), « A national survey of drug testing policies for college athletes », *Medecine and Science in Sports and Exercise*, vol. 26 (6), pp. 682-686.
- Franques P., Auriacombe M., Tignol J. (2001), *Sport, dopage et addictions. Délimitations conceptuelles et approche épidémiologique à partir des données de la littérature*, *Annales de Médecine interne*, vol. 152, suppl. au n° 7, nov. 2001, pp. 2S37-2S49.
- Gardner R. (1995), « On performance enhancing substances and the unfair advantage argument », in Morgan W.J., Meier K.V. (eds), *Philosophical enquiry in sport*, Champaign (IL) : Human Kinetics, pp. 222-231.
- Goldstein P.J. (1990), « Anabolic steroids abuse : an ethnographic approach », in G.G. Lin et J. Erinoff (dir.), *Anabolic steroid abuse*, Rockville, NIDA.
- Guilbert P., Baudier F. et Gautier A. (2001), *Baromètre santé 2000. Résultats*, Vanves: CFES
- Guillon N., Nicolet G. (2000), *Le Dopage*, Flammarion.
- Guillon N., Quenet J-F. (1999), *Un cyclone nommé dopage. Les secrets du « Dossier Festina »*, Paris, Solar.
- Gusfield J.R. (1966), *Symbolic crusade : status politics and the American temperance movement*, Urbana : University of Illinois Press.
- Guttman A. (1978), *From ritual to record. The nature of modern sports*, New York, Columbia University Press.
- Guttman A. (1988), *A whole new ball game : an interpretation of American sports*, Chapel Hill.
- Heikkala J. (1993), « Modernity, morality and the logic of competing », *International Review for the Sociology of Sport*, 28 (4), pp. 355-371.
- Helal H. (dir.) (2001), *Dopage et société sportive*, Paris : Editions de l'INSEP.
- Hoberman J. (1992), *Mortal engines. The science of performance and the dehumanization of sport*, New York, The Free Press.
- Hoberman J. (1995), « Sport and the technological image of man », in Morgan W.J., Meier K.V. (eds), *Philosophical enquiry in sport*, Champaign (IL) : Human Kinetics, pp. 202-208.
- Hoberman J. (2001), « Listening to steroids », in Morgan W.J., Meier K.V., Schneider A.J. (eds), *Ethics in sport*, Champaign (IL) : Human Kinetics, pp. 107-118.
- Houlihan B. (1997), *Sport, policy and politics : a comparative analysis*, Londres, Routledge.

- Houlihan B. (1999), *Dying to win : doping in sport and the development of anti-doping policy*, Strasbourg, Council of Europe.
- Hyland D.A. (1990), *Philosophy of sport*, St Paul (MN) : Paragon House.
- Irlinger P. (2000), « Les fondements éthiques de la lutte contre le dopage » in Laure P. (dir.), *Dopage et société*, Paris : Ellipses, pp. 44-51.
- Irlinger P., Louveau C., Augustini M., et Duret P. (1996), *La vie après le sport. Réussir son insertion sociale et professionnelle quand on a été sportif de haut niveau*, INSEP, rapport de recherche.
- Jennings A. et Sambrook C. (2000), *The Great Olympic swindle : when the world wanted its game back*, Londres, Simon and Schuster International.
- Johansson M. (1987), « Doping as a threat against sport and society : the case of Sweden », *International Review for the Sociology of Sport*, 22 (2), pp. 83-97.
- Johns D. (1997), « Fasting and feasting : paradoxes in the sport ethics », *Sociology of Sport Journal*, 15(1), pp. 41-63.
- Johnston L.D., O'Malley J., Bachman J. (1995), *National survey results on drug use from the monitoring the future study*, Rockville, MD, US department of Health and Human Services.
- Keck O., Wagner G. (1990), « Asymmetrische Information als Ursache von Doping im Hochleistungssport. Eine Analyse auf Basis des Spieltheorie », *Zeitschrift für Soziologie*, 19 (2), pp. 108-116.
- Kindlundh A.M., Isacson D.G., Berglund L., Nyberg F. (1999), « Factors associated with adolescent use of doping agents : anabolic-androgenic steroids », *Addiction*, 94 (4), pp. 543-553.
- Koert W. (1998), « Gelogen verhalen : het gebouwd lichaam tussen fantasie en werkelijkheid », *Amsterdams Sociologisch Tijdschrift*, 25 (2), pp. 276-294.
- König E. (1995), « Criticism of doping : the nihilistic side of technological sport and the antiquated view of sport ethics », *International Review for the Sociology of Sport*, 30, pp. 3-4.
- Korkia P. et Stimson G. (1993), *Anabolic steroid use in Great Britain*, Londres, Centre for research into Drugs and Health Behaviour.
- Lafarge J.P. et Dumas F. (dir.) (1977), *Dopage des sportifs*, Paris : Ed. Cujas, pp. 21-34.
- Lapouble J-C. (1993), *Le régime juridique de la prévention et de la répression du dopage dans le sport : la loi n°89-432 du 28 juillet 1989*, Thèse pour le doctorat de Droit, Faculté de Droit et de Sciences Economiques, Université François Rabelais, Tours.
- Laure P. (1995), *Le Dopage*, Paris : PUF, 1995.
- Laure P. (1997), *Les Gélules de la performance*, Paris : Ellipses.
- Laure P. (dir.) (2000a), *Dopage et société*, Paris : Ellipses.
- Laure P. (2000b), « Le dopage : données épidémiologiques », *La presse Médicale*, vol. 29, n°24, pp. 1365-1372.
- Lavin M. (1995), « Sports and drugs : are the current bans justified ? », in Morgan W.J., Meier K.V. (eds), *Philosophical enquiry in sport*, Champaign (IL) : Human Kinetics, pp. 232-238.
- Le Blanc G. (2002), « Le conflit des médecines », *Esprit*, 5, mai, pp. 71-86.
- Leiber M J., Jamieson K M., Krohn M D. (1993), « Newspaper reporting and production of deviance : drug use among professional athletes », *Deviant Behavior*, 14 (4), pp. 317-339.
- Le Hénaff D. (dir.) (2001), *La santé du sportif de haut niveau*, Paris : Publications de l'INSEP.
- Lenehan P., Bellis M. et McVeigh J. (1996), « A study of anabolic steroid use in the North West of England », *The Journal of Performance Enhancing Drugs*, 1(2), 57-70.
- Le Noé O. (2000), « Comment le dopage devint l'affaire des seuls sportifs », in *La Fièvre du dopage. Du corps sportif à l'âme du sport*, Autrement, n°197, pp.77-91.
- Lhomme F. (2000), *Le procès du Tour. Dopage : les secrets de l'enquête*, Paris, Denoël.
- Lignères de B. (1998), « Le dopage est aussi une réponse à la nocivité de la suractivité physique », *Le Monde*, 22 août.
- Lignères de B., Saint-Martin E. (1999), *Vive le dopage ? Enquête sur un alibi*, Paris, Flammarion.
- Lindblom C.E. (1977), *Politics and markets*, New York, Basic Books.
- Loret A. (1995), *Génération glisse*, Autrement, n°155-156.
- Louveau C., Augustini M., Duret P., Irlinger P. (1995), *Dopage et performance sportive : analyse d'une pratique prohibée*, Paris, Publications de l'INSEP.

- Lowenstein W., Arvers P., Gourarier L., Porche A.S., Cohen J.M., Nordmann F., Prevot B., Carrier C. et Sanchez M. (2000a), « Activités physiques et sportives dans les antécédents des personnes prises en charge pour addictions », *Annales de Médecine Interne*, pp. 18-26.
- Lowenstein W. (2000b), « Héroïnomanes de haut niveau », in Siri F. (dir.), *La Fièvre du dopage. Du corps sportif à l'âme du sport*, Autrement, n°197, 2000, pp. 159-169.
- Lowenstein W., Siri F. (2001), « Le dopage : une drogue comme une autre », *Justices – Recueil Le Dalloz*, Hors-série, mai 2001, pp. 34-42.
- Lüschen G. (2000), « Doping in sport as deviant behaviour », in Coakley J. et Dunning E. (eds.), *Handbook of sports studies*, Londres : Sage, pp. 461-476.
- Melia P., Pipe A., Greenberg L. (1996), « The use of anabolic-androgenic steroids by Canadian students », *Clinical Journal of Sport Medecine*, 6, pp. 9-14.
- Michel G. (2001), *La prise de risque à l'adolescence. Pratique sportive et usage de substances psychoactives*. Paris, Masson, collection Les âges de la vie, 252 p.
- Millar A.P. (1996), « Drugs in sport », *The Journal of Performance Enhancing Drugs*, 1(3), 106-12.
- Miracle A.W. et Rees C.R. (1994), *Lessons of the locker room : the myth of school sports*, Amherst (NY) : Prometheus Books.
- Monaghan L. (1999), « Challenging medicine ? Bodybuilding, drugs and risk », *Sociology of Health and Illness*, 21 (6), pp. 707-734.
- Mondenard de J.P. (2000), *Dopage, l'imposture des performances*, Paris : Chiron éditeur.
- Morgan W.J., Meier K.V. (eds) (1995), *Philosophical enquiry in sport*, Champaign : Human Kinetics.
- Morgan W.J., Meier K.V., Schneider A.J. (eds) (2001), *Ethics in sport*, Champaign (IL) : Human Kinetics.
- Mottram D.R. (ed) (1996), *Drugs in sport*, Londres : E. & F. Spon.
- Nilsson S. (1995), « Androgenic anabolic steroid use among male adolescent in Falkenberg », *European Journal of Clinical Pharmacology*, 1, pp. 9-11.
- Observatoire français des drogues et des toxicomanies (2002), « Produits dopants » in *Drogues et dépendances. Indicateurs et tendances 2002*, pp. 213-226
- Office fédéral des sports Macolin (1998), *La vie après le sport de haut niveau*, 37^{ème} symposium de Macolin.
- Ohaeri J., Ikpeme E., Ikwuagwu U. et al. (1993), « Use and awareness of effects of anabolic steroids and psychocative substances among a cohorte of Nigerian professional sports men and women », *Human Psychopharmacology*, 8, pp. 557-562.
- O'Leary J. (1998), « The regulation of drug use in sport », in S. Gardiner, F. Felix, M. James, R. Welsh and J. O'Leary (dir.), *Sports law*, Londres, Cavendish, pp. 161-97.
- Palmer J., Davis E., Sher A., Hicks S. (1989), « High school senior athletes as peer educators and role models : an innovative approach to drug prevention », *Journal of Alcohol and Drug Education*, 35, pp. 23-27.
- Pech T. (2000), « Polichinelle et la règle de droit », in *La Fièvre du dopage. Du corps sportif à l'âme du sport*, Autrement, n°197, pp. 92-100.
- Perry C. (1995), « Blood doping and athletic competition », in Morgan W.J., Meier K.V. (eds), *Philosophical enquiry in sport*, Human Kinetics, pp. 249-252.
- Petitbois C. (1998), *Des responsables du sport face au dopage. Le cas du cyclisme, du rugby, de la natation et du surf*, Paris : L'Harmattan.
- Pillard F., Grosclaude P., Navarro F., Godeau E., Rivière D. (2000), « Enquête épidémiologique sur le dopage sportif en milieu scolaire dans la région Midi-Pyrénées », *Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire*, n°42, pp.185-186.
- Pillard F., Cances-Lauwers V., Godeau E., Navarro F., Rolland Y., Rivière D. (2001), *Pratique sportive et usage de cannabis d'un échantillon représentatif des élèves de Midi-Pyrénées*, *Annales de Médecine interne*, vol. 152, suppl. au n° 7, nov. 2001, pp. 2S28-2S36.
- Pope G.H., Katz D.L., Champoux R. (1988), « Anabolic-androgenic steroid use among 1 010 college men », *Physician Sports medecine*, 16, pp. 75-84.
- Pracontal de M. (1998), « Quand le sport tue », *Le Nouvel Observateur*, 19-25 novembre.
- Queval I. (2000), « Le dépassement de soi, figure du sport contemporain », *Le Débat*, n°114, pp. 103-124.
- Redeker R. (1998), « Le Tour de France victime d'un intégrisme biologique ? », *Le Monde*, juillet.

- Riordan J. (1991), *Sport, politics and communism*, Manchester : Manchester University Press, 1991
- Roberts R., Olsen J. (1989), *Winning is the only thing*, Baltimore, John Hopkins University Press.
- Scarpino V., Arrigo A. (1990), « Evaluation of prevalence of doping amongst Italian athletes », *Lancet*, 338, pp. 1048-1050.
- Schlegel J.L. (2001), « Dopés à la religion ? », in H. Héral (dir.), *Dopage et société sportive*, Paris : Publications de l'INSEP.
- Schwerin M J, Corcoran K J (1996), « Beliefs about steroids : user vs non-user comparisons », *Drug and Alcohol Dependence*, 40 (3).
- Scott D.M., Wagner J.C., Barlow T.W. (1996), « Anabolic steroid use among adolescents in Nebraska schools », *American Journal of Health System and Pharmacy*, 53, pp. 2068-2072.
- Shields E W. (1995), « Sociodemographic analysis of drug use among adolescent athletes : observations-perceptions of athletic directors-coaches », *Adolescence*, 30 (120), pp. 839-961.
- Simmel G. (1991, rééd.), *Secret et sociétés secrètes*, Paris : Circé.
- Simmel G. (1992, rééd.), *Le conflit*, Paris : Circé.
- Simon G. (1990), *Puissance sportive et ordre juridique étatique. Contribution à l'étude des relations entre la puissance publique et les institutions privées*, Paris : LGDJ.
- Simon R.L. (1995), « Good competition and drug-enhanced performance », in Morgan W.J., Meier K.V. (eds), *Philosophical enquiry in sport*, Champaign (IL) : Human Kinetics, pp. 209-214.
- Simonnot P. (1988), *Homo sportivus*, Paris, Gallimard.
- Simson V., Jennings A. (1992), *The lords of the rings : power, money and drugs*, New York, Simon and Shuster.
- Siri F. (2000), « Tricheur ou malade ? », in *La Fièvre du dopage. Du corps sportif à l'âme du sport*, Autrement, n°197, pp. 25-50.
- Siri F. (dir.) (2000), *La Fièvre du dopage. Du corps sportif à l'âme du sport*, Autrement, n°197.
- Siri F. (2002), *Dopés : victimes ou coupables ?*, Paris, Le Pommier.
- Siri F., Lowenstein W. (2001), « Dopages et morales du sport », in M. Canto-Sperber (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF.
- Spector M., Kitsuse J.I. (1987), *Constructing social problems*, New York : Aldine de Gruyter.
- Staudohar P.D. et Mangan J.A. (eds.) (1991), *The business of professional sports*, Urbana : University of Illinois Press.
- Stemme F. et Reinhardt (1988), *Super-Training*, Düsseldorf : Econ.
- Stuck M. (1990), *Adolescent worlds. Drug use and athletic activity*, New York : Praeger.
- Sutherland E., Cressey D. (1966), *Principes de criminologie*, Paris, Cujas (trad.).
- Tanner S.M., Miller D.W., Alongi C. (1995), « Anabolic steroid use by adolescents : prevalence, motives and knowledge of risks », *Clinical Journal of Sport Medicine*, 2, pp. 108-115.
- Thompson P.B. (1995), « Privacy and the urinalysing of athletes », in Morgan W.J., Meier K.V. (eds), *Philosophical enquiry in sport*, Champaign (IL) : Human Kinetics, pp. 253-256.
- Todd T. (1987), « Anabolic steroids : the gremlins of sports », *Journal of Sports History*, 14, 87-107.
- Tricker R., Connolly D. (1996), « Drug education and the college athlete : evaluation of a decision-making model », *Journal of Drug Education*, 26 (2), pp. 159-181.
- Tricker R., Connolly D. (1997), « Drugs and the college athlete : an analysis of student athletes at risk », *Journal of Drug Education*, 27 (2), pp. 105-119.
- Turblin P., Grosclaude P., Navarro F., Rivière D., Garrigues M. (1995), « Enquête épidémiologique sur le dopage en milieu scolaire dans la région Midi-Pyrénées », *Science and Sport*, 10, pp. 87-94.
- United States of America Senate Committee of the Judiciary (1990), *The steroid abuse problem in America. Focusing on the use of steroids in college and professional football today. Hearings 4 mars et 5 septembre 1989*, Washington DC : US Government.
- Vargas Y. (1992), *Sur le sport*, Paris : PUF.
- Vigarello G. (1988), *Techniques d'hier et d'aujourd'hui*, Paris : Laffont/EPS.
- Vigarello G. (1999a), « Le Tour et ses illusions calculées », *Esprit*, n°8, pp. 206-209.
- Vigarello G. (1999b), « Le sport dopé », *Esprit*, n°1, pp. 75-91.
- Vigarello G. (2000), *Passion sport*, Paris : Textuel.
- Voet W. (1999), *Massacre à la chaîne. Révélation sur trente ans de tricheries*, Paris, Calmann-Lévy.
- Voy R. (et Deeter K.D), (1991), *Drugs, sport and politics*, Champaign, IL, Leisure Press.
- Waddington I. (2000), *Sport, health and drugs. A sociological perspective*, Londres : E & FN Spon.

- Wadler G.I, Hainline B. (1989), *Drugs and the athlete*, Philadelphie, PA, F.A. Davis.
- Waser A.M. (1998), « De la règle du jeu au jeu avec la règle : le dopage dans le sport de haut niveau », in CNRS, *Dopage et pratiques sportives. Expertise collective*, octobre 1998, pp. 20-39 (repris dans Siri F. (dir.), *La Fièvre du dopage. Du corps sportif à l'âme du sport*, Autrement, n°197, 2000, pp. 187-198).
- Wasielowski P. L. (1991), « Not quite normal, but not really deviant : some notes on the comparison of elite athletes and women political activists », *Deviant Behavior : an interdisciplinary journal*, 12, pp. 81-95.
- Weber M. (1958), *The rational and social foundations of music*, Southern Illinois University Press (trad.).
- Williamson D. (1993), « Anabolic-steroid use among students at a British college of technology », *British Journal of Sports Medicine*, 3, pp. 200-201
- Yesalis C.E. (1990), « Winning and performance-enhancing drugs – our dual addiction », *The Physician and Sports Medicine*, 18 (3).
- Yesalis C.E. (ed.) (1993), *Anabolic steroids in sport and exercise*, Champaign (IL) : Human Kinetics.
- Yesalis C.E., Barsukiewicz C.K., Kopstein A.N. et Bahrke M.S. (1997), « Trends in anabolic steroid use among adolescents », *Archives of Pediatric and Adolescent Medicine*, 151, pp 1197-1206.
- Yesalis C.E. et Cowart V.E. (1998), *The steroids game : an expert's inside look at anabolic steroid use in sports*, Champaign (IL) : Human Kinetics.
- Yonnet P. (1998), « Le dopage », in *Système des sports*, pp. 155-220, Paris, Gallimard.

Sites internet

- <http://www.sportdoc.unicaen.fr/heracles> : site de références bibliographiques sur le sport
- <http://www.bium.univ-paris5.fr/> : site de références bibliographiques
- <http://www.drogues.gouv.fr> : site de la MILDT
- <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/mjssluttedop.htm> : site du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- http://www.olympic.org/ioc/f/org/medcom/medcom_intro-f.html : site de la commission médicale du Comité International Olympique
- <http://www.mhhe.com/hyper/physed/coakley-sport> : site mis au point par Jay Coakley
- <http://www.Sportslaw.org> : site de la Sports Lawyers Association

Notes

- ¹ arguant de ce que le sport est un des piliers de l'éducation des jeunes ou une institution de la démocratie qui suppose que les sportifs soient des modèles de comportement.
- ² Ces éléments proviennent de témoignages recueillis auprès d'entraîneurs.
- ³ Voir aussi, Michel G., 2001 (NDR).
- ⁴ François Beck fera le point sur les différentes méthodes utilisées dans les enquêtes quantitatives, dans le prochain Document du CESAMES : *Enquêtes en population générale : entre représentativité des échantillons et représentations des usages de drogues*, n°11, janvier-avril 2003.
- ⁵ Substance antitussive qui peut être détournée pour des usages psychoactifs.
- ⁶ Antidépresseur psychostimulant, connu pour être détourné par des consommateurs toxicomanes.
- ⁷ Anxiolytique.
- ⁸ On pourrait aussi bien parler de professionnalisation au sens où le sport suppose de plus en plus une implication forte dans une tâche qui nécessite un apprentissage des compétences nécessaires et du temps pour les acquérir et les perfectionner en vue de la compétition, même si les sportifs ne sont pas des professionnels au sens juridique du terme.
- ⁹ faire le break ne signifie pas ici prendre un moment de repos mais réaliser quelque chose qui fait passer du statut de sportif ordinaire à celui de sportif d'exception.
- ¹⁰ Plus vite, plus haut, plus fort.
- ¹¹ On attend, sur cette question du secret, les résultats d'un travail mené par Cyril Lemieux.
- ¹² un athlète est-il un individu autonome quand il est pris en charge par des structures extrêmement organisées ? que penser des jeunes athlètes socialisés trop précocement à l'univers sportif ?
- ¹³ En attendant les travaux de Françoise Siri sur la loi de 1965.
- ¹⁴ on pense par exemple aux cyclistes.
- ¹⁵ Il ne s'agit pas nécessairement, comme dans la sociologie américaine des professions, des professions libérales, mais de l'apparition de nouvelles fonctions liées à la division du travail sportif.
- ¹⁶ Au moment d'imprimer ce document, nous prenons connaissance des articles suivants, que nous insérons dans la bibliographie : F. Pillard *et al.* (2001) ; P. Franques *et al.* (2001) (NDR).